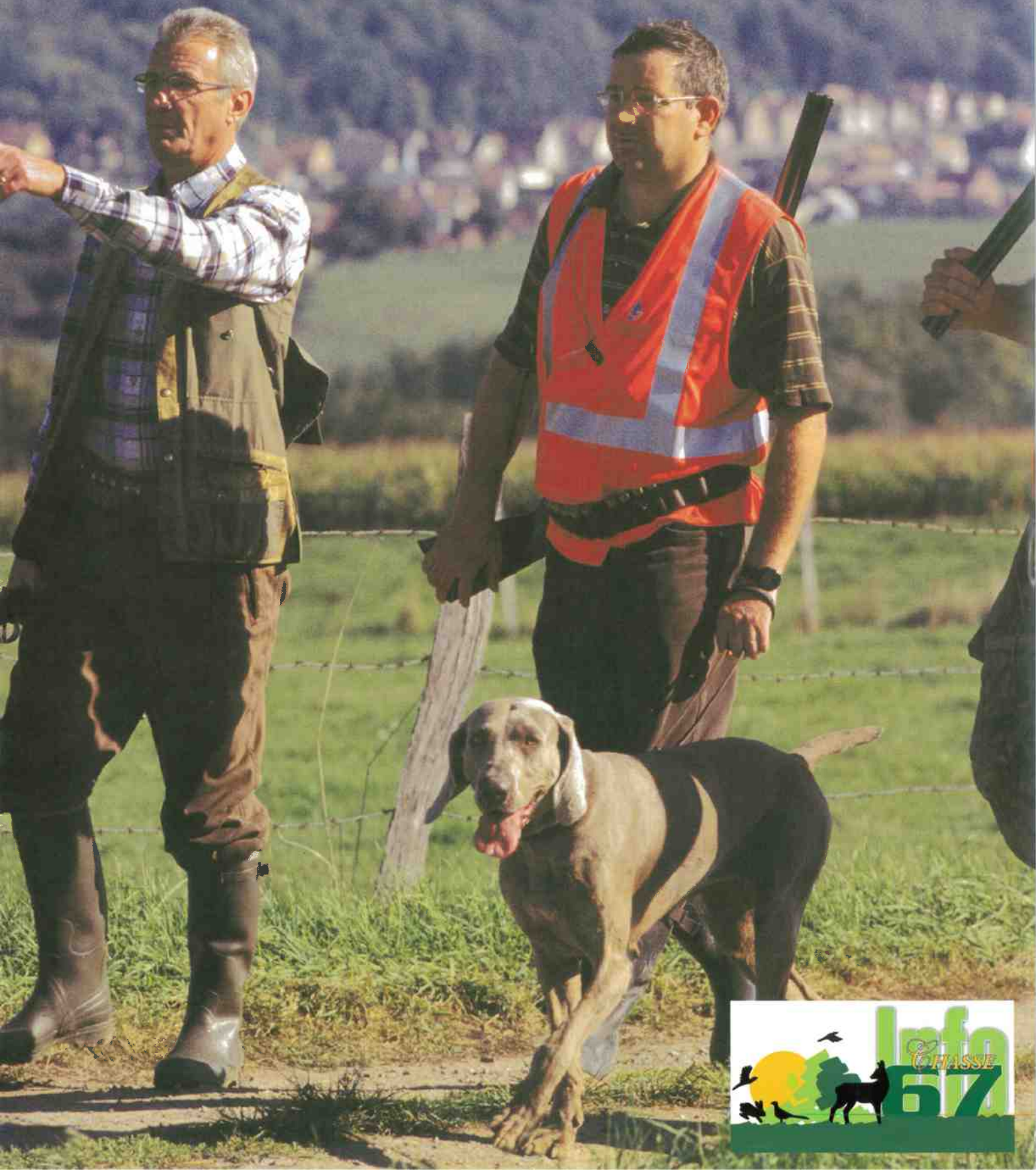


infos ¹ chasse 67

Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin n° 4 automne 2006

BULLETIN DE LIAISON





SUR CETTE IMAGE,

UN ANIMAL

CAPABLE DE PASSER PARTOUT.

AU-DESSUS,

UN BOUQUETIN.

**Gamme Defender
à partir de
20 234 €^{HT*}**



Imaginez un nouvel horizon

*** DEFENDER 90 SOFT TOP "E"**

Consommation : urbaine : 11.9 - extra urbaine : 8.8 mixte : 10.
Emission CO2 : 282

Alliance Automobile 4x4

www.landrover-strasbourg.com

67, route de Brumath 67400 Souffelweyersheim - Tél. : 03 88 18 44 40 - Fax : 03 88 18 44 48 - E-mail : clement.wieser@alliance-automobiles.fr

SAVERNE SAVERNE AUTOS 03 88 01 85 85	SELESTAT KELLER 03 88 58 08 80	SOUFFEL CROMER 03 88 18 44 50	ILLKIRCH-GRAFF ALLIANCE AUTOMOBILES 03 88 66 60 68	HAGUENAU WOLFF 03 88 05 40 40
---	---	--	--	--

**Alliance
Automobiles**

*La passion
du service*

KIA ILLKIRCH
Groupe Alliance Automobiles
RN 83 - Pont du Péage
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Tél. 03 88 66 85 57



TVA récupérable

Dans les conditions prévues à l'article 230 annexé II du code général des impôts

Ford Ranger SuperCab XL 4x4

**Vous ne connaissez pas
le concessionnaire Kia, mais
vous l'aimez déjà.**



Nouveau Kia **SPORTAGE**

**Chez Alliance Automobiles
Ford Ranger SuperCab XL 4x4
au prix exceptionnel de 17 690 €^{HT*}**

• ABS • Climatisation • Lecteur CD •



*17 690 € H.T., soit une remise de 3 800 € HT sur le prix recommandé du Ford Ranger SuperCab XL TD Type 12-22 avec option lecteur CD. Offre non cumulable, réservée aux professionnels pour toute commande du 01/09/05 au 30/06/06.

Jusqu'au 30/09/06

**Gamme sportage à partir de
22 460 €^{TTC*}**

*Urban Rider 4 x 2 2.0 crdi 140 CV

Tarif au 01/01/06 capital KIA 2 000 € déduit

consommation mixte 7,1.

Emission CO2 : 187



L'ÉDITORIAL

de Gérard Lang, président de la Fédération

Chers membres,

Alors que la belle saison s'achève, certains d'entre vous ont déjà vécu leurs premières passées au bord de l'eau, tandis que d'autres (j'en fais partie!) guettent avec impatience le premier brame. C'est ainsi que nous les chasseurs, vivons inlassablement le rythme des saisons qui passent. S'il est vrai que bien souvent

notre loisir est un peu égoïste, n'oublions pas toutefois de le faire partager à ceux qui n'ont pas la chance d'accéder aux plaisirs de la chasse. La venaison, fruit de notre passion, est une des possibilités d'engager les non-chasseurs vers une vision positive de la chasse. D'ailleurs les nouvelles réglementations devront nous permettre d'enfoncer encore le clou sur la qualité de ces mets précieux, que nous offre la nature. Votre fédération est investie dans ce processus, d'une part en vous facilitant les analyses "trichines" pour les sangliers, mais aussi en mettant très bientôt à votre disposition le savoir-faire de nos techniciens, qui organiseront des formations sur l'hygiène alimentaire de la venaison dès la publication au Journal officiel.

Deux événements majeurs ont marqué cet été. Tout d'abord, la signature du schéma départemental de gestion cynégétique en gestation depuis le début de l'année et qui permet à la chasse bas-rhinoise non seulement de se conformer enfin à la loi, mais aussi et surtout de nous placer dans une réflexion prospective sur les six années à venir. Vous découvrirez tous les détails du schéma dans ce numéro.

Une deuxième signature a aussi marqué un stade important de notre vie associative, celle qui après acceptation du conseil d'administration de la FDC 67 tenu le 6 juin, a permis de signer le compromis de vente concernant l'acquisition du terrain pour le futur centre de permis de chasser dans la forêt de Brumath, au lieu-dit "Herrenwald". Cet endroit deviendra certainement le centre névralgique de la chasse dans notre département et malgré son nom, je suis certain que les chasseresses y seront également les bienvenues...

Je vous souhaite une excellente ouverture générale et n'oubliez pas de partager votre bonheur d'être chasseurs!

Amicalement en Saint-Hubert.

Rappel – Le tableau des saisons de chasse et l'éphéméride se trouvent dans „le petit livret **Infos'Chasse 67**, distribué dans le numéro du mois de juin. Le "petit livret" est au format du permis de chasser, n'hésitez donc pas à le glisser avec votre permis pour avoir toujours l'information utile sous la main et chasser en toute sérénité. Des exemplaires du "petit livret" sont disponibles à la fédération, un simple coup de fil suffit pour vous le procurer.

Sommaire

- BON VOISINAGE p. 4
- LES NOUVELLES
DU BAS-RHIN p. 5
- EN DIRECT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION p. 13
- COMMISSION JEUNES CHASSEURS
Le partage en ligne de mire p. 14
- LE DOSSIER
Le schéma départemental
de gestion cynégétique p. 16
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Jachères d'automne
mode d'emploi p. 19
- VEILLE SANITAIRE
Trichines, premier bilan positif p. 20
- LE DROIT ET VOUS
L'indemnisation des dégâts de
gibiers autres que le sanglier p. 22

Si vous recevez Infos'Chasse 67 gratuitement tous les trois mois, c'est grâce au soutien de nos annonceurs. La meilleure façon de les remercier pour leur engagement, c'est de les privilégier pour vos achats. Merci!

infos'chasse 67

Fédération des chasseurs du Bas-Rhin
5, rue Staedel - 67 100 Strasbourg
Tél. : 03.88.79.12.77

directeur de la publication : Gérard Lang

rédauteur en chef : Philippe Jaeger

06.07.90.27.28

pj.envirofaune@wanadoo.fr

crédit photo (sauf référence contraire) : Philippe Jaeger

réalisation graphique, publicité et impression :

Crépin Leblond

Laurent Picart - Tél. : 03.25.03.87.41

LA FÉDÉ À VOTRE SERVICE

courriel : fdc67@wanadoo.fr site internet : www.fdc67.fr

Responsable du
service
administratif
Béatrice Roecker
03.88.79.83.85



Responsable
du service
technique
Patrick Jung
06 80 74 70 39



Techniciens
**Jonathan
Fischbach**
06 86 80 24 85



Secrétariat
**Huguette Boquel
Alexandra Dick**



Comptabilité
Fabienne Musser



**Nicolas
Braconnier**
06 80 74 71 61





Sarre

● Si la réputation de l'école de chasse du Linslerhof n'est plus à faire en Allemagne, rares sont les chasseurs français qui ont eu le privilège de tester les installations de ce bel endroit. Pourtant une visite vaut vraiment la peine, car si les équipements propres à toute école de chasse sont bien entendu présents, le Linslerhof offre une particularité unique en Europe. Il s'agit d'un stand de tir à 50 mètres où le tireur est amené à viser des animaux projetés sur un écran géant, puis à tirer sur

ces animaux avec sa propre carabine de chasse, c'est-à-dire à balles réelles s'il vous plaît ! Un ordinateur calcule le point d'impact et indique si le gibier est correctement touché. Les scènes ont été filmées en action de chasse et reproduisent les grands gibiers (cerfs, chevreuils, sangliers et grande faune africaine) dans leur cadre naturel. Sensations et entraînement garantis. Pensez-y avant la saison des battues.

*Tarif spécial sur présentation de votre permis valide dans le Bas-Rhin 80 euros l'heure.
Tel: + 49 6836 807300
www.jagen-lernen.de*

● Depuis 1994, l'État allemand donne la possibilité aux jeunes entre 16 et 27 ans de réaliser une année de service écologique, destinée à faciliter la prise de contact avec le milieu professionnel. Jusqu'à présent, les associations écologistes étaient quasiment seules habilitées à encadrer ces jeunes volontaires, mais à partir de septembre 2006 les fédérations de chasseurs ont été agréées. Plusieurs d'entre elles n'ont eu aucun problème à utiliser ces forces vives, qu'il s'agisse d'intervention en milieu scolaire ou d'entretien des espaces naturels.

portaient visiblement aucune bague et semblent bel et bien issus de reproduction naturelle. L'origine la plus vraisemblable serait le centre de la France, où ces charognards commencent à manquer de nourriture suite aux prescriptions européennes en matière d'incinération des animaux d'élevage morts. La réapparition de ces rapaces qui peuvent atteindre 2.5 mètres d'envergure est néanmoins un juste retour des choses, car ils étaient présents dans la vallée du Rhin jusqu'au XVIII^e siècle.

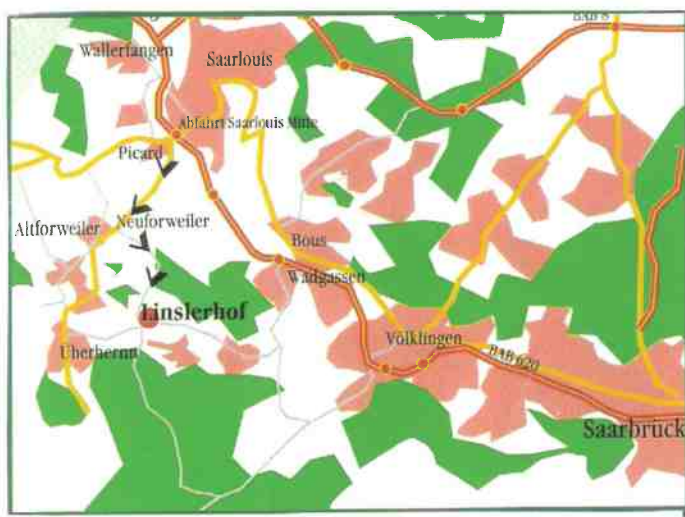
Moselle

La FDC de Moselle et le Centre Régional de la Propriété Forestière Alsace-Lorraine, organisent le vendredi 6 octobre dans la région de Sarrebourg, une journée à thème sur la gestion commune du chevreuil et de la forêt de production. Les interventions théoriques de la matinée, seront suivies par une sortie qui permettra la découverte d'aménagements en faveur de l'intégration de la faune sauvage dans les programmes forestiers.

*Renseignements et inscriptions:
Gilles Humbert 03 87 75 82 81
ou 06 14 71 80 21*

Baden-Wurtemberg

● Au courant du mois de juillet plusieurs vautours fauves ont été observés à différents endroits, dont trois individus qui planaient au-dessus de Freiburg et un immature qui a été retrouvé affamé dans un village de Forêt Noire. Les oiseaux, qui ont également été aperçus dans le ciel alsacien, ne



Courrier des lecteurs

Monsieur Guy Heyd (Haguenau) : *J'ai bien reçu Infos Chasse 67 et vous en remercie. C'est très complet, mais toutefois ne serait-il pas judicieux d'y rajouter les coordonnées des vétérinaires, car nos amis à quatre pattes sont souvent victimes de leur trop grande témérité.*

Réponse— Selon nos informations prises auprès de plusieurs vétérinaires, la liste des vétérinaires et de leurs tours de garde n'est pas connue suffisamment à l'avance pour permettre une publication dans un trimestriel comme Infos'Chasse 67. La meilleure des solutions consiste à conserver le numéro de votre vétérinaire sur une partie de votre permis de chasser, ce qui vous permettra d'avoir toujours ce numéro sur vous en action de chasse. En cas d'absence ou de fermeture, tous les vétérinaires disposent d'un répondeur indiquant les coordonnées du vétérinaire de garde auquel vous pourrez, le cas échéant, présenter votre chien en cas d'urgence.



Au feu !

Un arrêté préfectoral en date du 12 juin, vient compléter celui du 27 février 1997 concernant l'usage du feu en forêt dans le département du Bas-Rhin. Valable jusqu'au 31 octobre 2006, il stipule l'interdiction absolue de faire du feu en forêt et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, des forêts, plantations et reboisements. Les feux destinés à la cuisson des repas de forestiers, bûcherons, ouvriers et entrepreneurs de travaux forestiers sont autorisés, mais les chasseurs et traqueurs ne sont pas stipulés dans le texte. Seules solutions pour les premiers repas de battues : les casse-croûte et les barbecues électriques ! Par ailleurs, l'article 4 stipule un autre point qui concerne bien des chasseurs, l'interdiction à quiconque de fumer en forêt et sur les voies publiques traversant les forêts. Bon courage aux forces de l'ordre, pour l'application de cet article ! ■



Que d'eau...

Lors d'une conférence de presse tenue début juillet, le Conseil Régional et son homologue du Baden-Wurtemberg ont présenté les résultats du projet MoNit (Modélisation de la pollution des eaux souterraines par les nitrates dans la vallée du Rhin supérieur), une étude cofinancée par l'UE et menée de 2002 à 2006 pour un montant total de 2.9 millions d'Euros. Une baisse de 4.2 % de la concentration en nitrates a

été constatée entre 1997 et 2003 sur quelques sites, soit une « certaine stabilisation des teneurs en nitrates à un niveau élevé » comme l'a souligné très justement Gilbert Scholly, Vice-Président du Conseil Régional d'Alsace. Par ailleurs et malgré les mesures agricoles actuelles pour diminuer les apports de nitrates, les teneurs en nitrates resteraient trop élevées sur de grands secteurs du Rhin supérieur jusqu'en 2050, un constat accablant qui a poussé les politiques à demander plus d'efforts au monde agricole. Les conclusions du projet Monit n'ont rien apporté de particulièrement neuf, puisque la variante associant à la fois une fertilisation raisonnée, strictement conforme aux besoins de la plante, la mise en place de cultures intermédiaires et une extensification de 20 % des terres cultivables (mise en place de prairies permanentes) s'est avérée particulièrement efficace pour la réduction de la pollution. Le principe de « pollueur-payeur » n'a, quant à lui, pas été évoqué. ■

Pluie de médailles

L'été est propice aux pluies d'étoiles filantes, mais cette année ce sont les médailles qui tombaient à flot et tout particulièrement sur deux personnalités du monde de la chasse bas-rhinoise. Contrairement aux étoiles filantes éphémères, c'est l'action durable et l'implication personnelle de Nathalie Masse-Provins et Jean-Luc Ries qui ont été honorées par l'État.

Le 9 juin, Jean-Luc Ries a reçu les insignes de Chevalier de l'Ordre du mérite agricole, une distinction remise par Roger Lutz, Inspecteur Général des Services à l'O.N.C.F.S. Laurent Mockers, maire de Dalhunden où se tenait la cérémonie, Roger Lutz et Gérard



Lang ont tous les trois rappelé avec quel enthousiasme Jean-Luc se bat au quotidien pour l'amélioration des biotopes de la petite faune et la limitation des dégâts de sangliers dans les cultures.

Que ce soit au sein du GGC Sauer-Moder dont il est Vice-Président, ou dans son rôle de louvetier, chaque action est menée rondement et avec détermination, mais toujours dans un souci de dialogue et de concertation, les clefs de sa réussite exemplaire.

Après avoir remercié les nombreuses personnes présentes, J.-L. Ries a souligné son attachement à une saine cohabitation entre chasseurs et agriculteurs, rappelant que son engagement n'est possible qu'avec le soutien de sa famille, car selon lui « la réussite d'un homme est toujours intimement liée au respect des valeurs familiales ».

Quelques jours plus tard, le 22 juin, c'est le Dr Nathalie Masse-Provins qui a été décorée par les insignes de Chevalier de l'Ordre du mérite agricole. Philippe Vigne, Secrétaire Général de la Préfecture, a remis la médaille en rappelant le parcours sans faute du Dr Masse-Provins. Titularisée dans le corps des vétérinaires-inspecteurs en octobre 1995, elle a occupé un poste à la Direction Générale de l'Alimentation au Ministère de l'Agriculture jusqu'en 1997. En 1998, elle est arrivée à Colmar pour gérer les premiers cas d'ESB



à la Direction Départementale des Services Vétérinaires, avant de rejoindre la D.D.S.V. du Bas-Rhin en 1998. C'est en juin 2004 que la directrice générale de l'alimentation lui a confié le poste de chargée de mission "Peste porcine" une fonction qui lui a permis d'entrer de plein pied dans le monde de la chasse.

Toutes celles et ceux qui parmi nous sont confrontés à ce fléau, savent à quel point Nathalie Masse-Provins est impliquée dans son travail, ne rechignant jamais à participer aux réunions (parfois houleuses) et aux opérations de distribution des vaccins. Un bonheur n'arrivant jamais seul, Nathalie Masse-Provins a obtenu son permis de chasser quelques jours avant sa médaille. Toutes nos félicitations et bienvenue chez les chasseurs!

"1 000 arbres pour le pays d'Erstein"

C'est ainsi qu'a été baptisée l'opération menée sous l'égide de la Communauté des communes du pays d'Erstein, destinée à permettre la création de vergers à hautes tiges et de préserver les vergers anciens en favorisant la replantation. Pour cette année, l'objectif est de planter 200 arbres fruitiers dans les 10 communes du secteur, entre octobre et décembre.

Un soutien financier de 50 % est attribué par la

Région Alsace dans le cadre de la Trame verte, 25 % sont financés par la "Com com" et seuls 25 % restent à la charge des particuliers.

Une belle aubaine pour égayer quelques parcelles de votre territoire, pour apporter une source de nourriture au petit gibier qui se délectera des fruits « oubliés » au sol et pour communiquer avec le grand public en associant les écoles à la plantation des arbres.

Renseignements:
03 88 64 66 58



Le meilleur de la venaison

Alors que 2006 marque l'entrée en vigueur des nouveaux règlements européens en matière d'hygiène alimentaire, avec de nouvelles mesures qui s'appliquent inévitablement à la venaison, cet ouvrage né sous la plume du "pape" allemand de la venaison tombe à pic. Rappel législatif, mais aussi et surtout le déroulement pas à pas de l'éviscération, de la découpe et de la préparation du grand et petit gibier, tout y est!

Crépin Leblond:
03 25 30 51 70

La chasse en fête

Pour sa XV^e édition, la Fête de la chasse et du piégeage organisée par l'Association des piégeurs et gardes-chasses assermentés du Bas-Rhin, a connu un succès qui ne se dément pas. Le 18 juin, près d'un millier de visiteurs a répondu à l'appel des piégeurs et est venu découvrir les

stands des exposants de plus en plus nombreux, ainsi que ceux des associations spécialisées (archers, jeunes chasseurs, chiens de sang et chasseurs de grand gibier). Le Rallye trompes St-Laurent assurait l'ambiance musicale sous les frondaisons des rives de la Bruche, où de nombreux curieux découvraient le sentier de piégeage et ses installations. Une superbe vitrine, pour expliquer au grand public, la mission bénévole qu'assurent les piégeurs tout au long de l'année.



Suivez la flèche

L'Association des Chasseurs à l'Arc du Bas-Rhin organisera ses journées de formation les 7 et 21 octobre 2006, au stand de tir de Singrist. Il est recommandé de se présenter au stage muni de son arc de chasse.

Les inscriptions sont ouvertes dès à présent
au 03 88 63 22 29
ou 06 80 87 49 84.



Société locale des chasseurs du Hohwald

Après les turpitudes politiques qui ont secoué le petit monde de la chasse bas-rhinoise, la S.L.C. du Hohwald a connu certaines difficultés. Pourtant, la passion de la chasse et de l'intérêt collectif est plus forte que tout et le 13 juin un nouveau comité a pris les rennes.

Michel Vernevault, président (ci-contre), Gérard Bronner, secrétaire (à gauche), Hubert Reinling, trésorier (à droite),



Gérard Messmer et Maurice Stoquert, sans oublier Clau-de Weber (président d'honneur), auront à cœur de souder les liens des chasseurs du Hohwald. Au programme: séances de formation et d'information, liens avec les administrations, intégration des jeunes chasseurs, promotion de la chasse, autant d'occasions pour les membres de se rencontrer, avec bien entendu le point d'orgue de la saison de chasse et son traditionnel dîner dansant. Le comité compte sur votre soutien, au travers de vos idées, de vos connaissances et de votre enthousiasme, mais aussi de votre cotisation fixée à 20 euros.

Un premier rendez-vous est d'ores et déjà fixé le jeudi 16 novembre à 19h au stand de tir de l'A.P.T.O. à BERNARSWILLER. Sujet: Les bonnes pratiques sanitaires de la venaison, avec pour intervenants le Dr Nathalie MASSE-PROVIN (vétérinaire) et un technicien de la Fédération des Chasseurs.

Renseignements et inscriptions:
M. Vernevaut - 17, boulevard de la Marne à Strasbourg
et H. Reinling -
1b, rue Principale à Hindisheim

Protection aléatoire

Sur le ban de Drulingen, un agriculteur d'un village voisin dont la parcelle de maïs jouxte la forêt, a eu la sage idée de mettre en place dès ce printemps, une clôture électrique pour dissuader les sangliers de ravager son champ. Cependant, voyant les verts épis transformés peu à peu en triste champ de paille par la canicule et avant que tout ne soit perdu, notre agriculteur a vite retiré la clôture, laissant le « champ libre » pour les bêtes noires qui ne se sont pas gênées! C'est ce qu'on appelle clôturer pour mieux encaisser...

La vie de château

Le G.G.C. Sauer-Moder a organisé un déplacement à Chambord les 17 et 18 juin, à l'occasion du Game Fair qui se tient tous les ans dans le parc du château. Un déplacement mis à profit par une trentaine de membres, pour découvrir les produits divers et variés sur les stands des dizaines d'exposants et pour s'informer auprès des institutions cynégétiques. Roger Metzger et Jean-Luc Ries, les responsables du G.G.C., avaient prévu un programme soutenu et les participants n'ont pas chômé, entre les réunions au château pour certains, les discussions et dégustations de produits du terroir pour d'autres. Après le spectacle du samedi soir et la visite guidée du château le dimanche matin, le bus a repris la route vers l'Alsace, un voyage qui aura permis de créer des liens nouveaux entre membres du G.G.C., mais aussi et surtout de lancer une nouvelle dynamique pour les actions futures. Une expérience qui ne manquera pas d'être renouvelée dans les prochaines années... avis aux amateurs! ■

Une partie du groupe devant le château



Bienvenue au club

Gérard Thiry, délégué départemental de l'UNUCR, nous informe que Jean-François VETTER - 11 rue de la Gare - 67120 - AVOLSHEIM - 03-88-38-16-53/06-81-18-39-90 est conducteur agréé depuis le 13 juillet 2006. Par ailleurs, à la suite d'un oubli d'impression, le livret Infos'-Chasse qui a été distribué dans le numéro de juin ne

mentionne pas les coordonnées de David Staub - 3 Rue des Charrons - 57410 BILNING - 06 11 77 94 64, qui est en mesure d'intervenir dans le Bas-Rhin. ■

Nouveaux tandems

Samedi 26 juin s'est tenue en forêt communale de Reichshoffen, l'épreuve annuelle de recherche au sang sur piste artificielle de 24 h, organisée par Albert HAMMER pour le compte de l'Union Nationale pour l'Utilisation du Chien de Rouge.

Après vérification des origines et réussite au test de sûreté au coup de feu, les quatre chiens inscrits (tous des rouges de Bavière) ont pu s'élancer tour à tour sur des pistes artificielles

posées 24 h à l'avance, sur une distance de 1200 mètres avec trois crochets et seulement 0,25 l de sang.

Avec des conditions climatiques optimales, les juges et la dizaine de passionnés présents ont pu assister à un travail remarquable des chiens, essentiellement en provenance de la zone grand Est. Tous les chiens ont réussi l'épreuve, deux d'entre eux ayant pu se classer avec un premier prix, les deux autres s'étant respectivement classés avec un second et un troisième prix.

À l'issue de l'épreuve et après un repas convivial, l'agrément de conducteur leur confiant le droit d'intervenir officiellement en tant que conducteur de l'U.N.U.C.R. leur a été remis. Avec l'approche des battues, les expériences pratiques ne manqueront pas pour confirmer cet exercice prometteur.

Classement:

Alto appartenant à M. Niellini Hyacinthe de 57860 Montois la Montagne = 1er prix et 1er au classement 93/100;

Eliot du puits des renards appartenant à M. Jean de France de 54122 Azerailles = 1er prix et 2^e au classement avec 92 points/100;

Athos appartenant à M. Mallinger Alexandre de 57480 Monténach = 2^e prix et 3^e au classement avec 82/100;

Joe appartenant à M. Helliquin de 02170 Leschelle = 3^e prix et 4^e au classement 50/100. ■





Passation d'arme

C'est au cours d'une petite soirée chargée d'émotion que Robert Blanck, Président du GGC de l'Andlau, a remis l'une de ses armes de chasse à Franck Morian, un jeune chasseur de 23 ans.

À 71 ans, R. Blanck rencontre des problèmes de santé qui l'obligent à ralentir son activité cynégétique et comme il n'a pas de fils chasseur, il a décidé de transmettre son patrimoine à des amis qui partagent sa passion depuis toujours. Alors que plusieurs armes ont ainsi déjà changé de propriétaire, Robert s'est dit qu'il serait bon de penser à un jeune chasseur, dont le portefeuille ne permet pas encore l'achat d'une belle arme.

C'est ainsi qu'il a pris contact avec Jonathan Fischbach, technicien responsable du permis de chasser, qui après mûre réflexion a fini par sélectionner Franck pour ses bons résultats au permis (un sans-faute à la pratique) et surtout l'esprit qui anime ce jeune habitant du Val de Villé. En effet, Franck n'est pas issu d'une famille de chasseurs mais accompagne Alphonse Stoeffler, son parrain de chasse, depuis de nombreuses années.

C'est ainsi qu'il a découvert peu à peu les us et coutumes de la chasse alsacienne, pour finir par obtenir son permis en juin de cette

année et rejoindre une petite équipe de jeunes chasseurs très actifs dans le secteur de Maisongoutte.

Bien entendu, Robert et Franck ne manqueront pas d'arpenter les bois et les champs des territoires d'Illkirch et d'Eschau, les deux lots adjugés respectivement depuis 18 et 9 ans par l'aïeul. Franck portera alors une superbe carabine Steyr Stützen Luxus en calibre 7X64 équipée d'une lunette Schmidt & Bender 1.5-6x42, arme ayant décidément une histoire bien particulière. En effet, elle avait été saisie par les douanes il y a 19 ans, dans le coffre d'un braconnier qui venait de tuer un daim dans la région de Sélestat.

Gérard Lang a chaleureusement remercié Robert Blanck pour « *ce geste grandiose qui restera gravé dans la mémoire de Franck et qui débutera ainsi une chaîne de l'amitié dont il est le premier maillon, en espérant voir de telles initiatives se répéter afin de sceller une relation durable entre les générations de chasseurs bas-rhinois* ».

Des paroles qui ne resteront pas vaines, car l'arme n'était pas le seul point commun entre l'ancien et le jeune chasseur. Les deux nouveaux amis avaient un autre trait d'union; une étincelle dans le regard qui en disait bien plus que tous les discours. ■

S.L.C. de Saverne et environs

Réservez d'ores et déjà le dimanche 24 septembre à partir de 10 heures, pour la grande fête d'automne du ball-trap. Un concours de tir sera couronné par une remise de prix pour les meilleurs tireurs et tous les participants pourront prendre part au succulent déjeuner, dont le plat principal sera du civet de marcassin aux champignons des bois.

Inscriptions et renseignements auprès du président Laurent Streissel au 03 88 87 12 31 ou 06 08 625 666.

Du permis de chasser, au permis de chasse

Soucieuse d'œuvrer à l'intégration des nouveaux et jeunes chasseurs, la Commission « Jeunes chasseurs » de la FDC du Bas-Rhin a adressé, au printemps dernier, à 600 jeunes chasseurs âgés de moins de 35 ans ou titulaires de leur permis de chasser depuis moins de 10 ans, un questionnaire qui a permis de collecter les avis de 130 d'entre-eux (ndlr.: un taux de retour exemplaire!). L'objectif de ce questionnaire était de favoriser, sous la forme la plus directe possible, l'expression des jeunes chasseurs sur leurs motivations, attentes et visions autour de quatre thèmes principaux: La chasse et vous, Votre pratique, Vos possibilités d'accéder à un territoire de chasse et L'évolution de votre pratique dans l'avenir. Laurent Bonnard, responsable du questionnaire au sein de la commission, analyse les résultats:

Si pour la très grande majorité des « jeunes chasseurs », la chasse est décrite comme une passion, un moyen d'évasion et de contact étroit

avec la nature, elle reste encore une affaire d'initiés où la tradition familiale et le cadre relationnel jouent un rôle prépondérant pour plus de 88,4 % d'entre eux. Cependant, si plus de 86 % déclarent avoir une expérience de la chasse en qualité de traqueurs ou d'accompagnateurs, il est remarquable que plus de 14 % déclarent n'avoir eu aucune expérience en matière de chasse avant de passer leur permis.

Deux profils spécifiques se dégagent au sein de la population « jeunes » chasseurs.

D'un côté il y a ceux dont la pratique de la chasse et l'accès à un territoire relèvent largement d'une affaire de famille, où la transmission familiale reste encore le vecteur principal d'initiation et d'intégration, où l'âge est le seul déterminant de ce statut particulier de « jeunes » chasseurs et qui, pour la plupart, ne se déclarent pas intéressés par des actions de formation ou de parrainage, celles-ci étant assurées au sein de leurs groupes d'appartenance.

D'un autre côté on constate l'émergence d'une seconde catégorie de « jeunes » chasseurs, qui s'ils sont tout autant passionnés, n'ont pas ou peu de contacts préalables avec le monde de la chasse et rencontrent de grandes difficultés d'intégration.

Ces « nouveaux » chasseurs, d'âges et de profils socioprofessionnels différents (lycéens, étudiants, salariés, chefs d'entreprises etc.), expriment un profond malaise lorsqu'on les interroge sur leur vision de l'avenir. La plupart sont dépendants d'un ami chasseur, d'une relation personnelle ou professionnelle pour pouvoir assouvir leur passion ou tout au moins chasser occasionnellement et principalement en battue. C'est parmi cette catégorie de « nouveaux » chasseurs que nous retrouvons les personnes se déclarant intéressées par un système

me d'accompagnement, de parrainage, leur permettant, sous l'égide d'un chasseur chevronné, aussi bien d'appréhender le milieu de la chasse alsacienne, que de réaliser les apprentissages pratiques dont ont pu bénéficier les « jeunes » chasseurs issus du monde de la chasse. On remarquera que plus de 95 % d'entre-eux, se déclarent prêts à participer activement à l'aménagement et à l'entretien d'un territoire en échange de cette démarche de parrainage.

La différenciation de ces deux profils de jeunes chasseurs est particulièrement flagrante lorsqu'on les interroge sur leurs besoins de formation. Si plus de 70 % des jeunes issus du milieu de la chasse déclarent ne pas avoir de besoins spécifiques en matière de formation, plus de 95 % des « nouveaux » jeunes chasseurs expriment des besoins dans ce domaine.

Pour l'ensemble des « jeunes » chasseurs, on constate que si la battue et l'affût



sont pratiqués régulièrement, la chasse à l'approche reste une pratique rare ou occasionnelle, tout comme la chasse du petit gibier, alors que le grand gibier est recherché par plus de 87 % d'entre eux.

Notons également que 41,1 % possèdent un chien et près de 70 % chassent avec celui-ci.

55 % déclarent avoir la possibilité d'accéder à un territoire sur lequel ils disposent d'un droit de chasse en qualité d'invité permanent

(49 %), d'associé (29,6 %), de garde particulier (11,3 %), de permissionnaire (8,5 %) ou encore de locataire (7 %). Leurs périodes de chasse couvrent toute l'année cynégétique, avec une fréquence de sorties régulières et toutefois un pic pour la saison des battues. Si 50 % considèrent que le nombre de leur sortie est suffisant sur l'année, ils sont près de 40 % à considérer que le nombre de celles-ci est insuffisant.

Cependant, un cumul de

difficultés vient limiter les possibilités d'accès à la chasse pour les jeunes. Si d'un côté le manque de temps, les moyens financiers nécessaires (montant des parts, coût du permis et des timbres, participation aux battues) constituent des engagements lourds à assumer mais surmontables, d'un autre côté, les difficultés à trouver un territoire, l'absence de contact avec le milieu de la chasse et l'absence ou la faiblesse des propositions de sortie représentent des freins difficilement surmontables.

Interrogés enfin sur l'évolution de leur pratique dans l'avenir, il est remarquable que malgré les difficultés rencontrées et les engagements lourds que représente la chasse, seuls 0,8 % déclarent avoir l'intention d'arrêter de chasser. Le maintien de la situation actuelle est la modalité la plus retenue, avec une tendance à plus ou moins long terme à s'engager dans une part de chasse, voire à louer un territoire. ►

K KLEIN I INTER A
AUTOS
Spécialisé dans l'importation de véhicules
neufs toutes marques de la C.E.E.
GARANTIE CONSTRUCTEUR
A VOTRE SERVICE DEPUIS 17 ANS

VU A LA TV
Reportage sur France 3
www.kleininterautos.com

Pour les entreprises (TVA réc.),
possibilité de transformation
en camionnette pour
n'importe quel VP

Avis aux artisans !
Remise importante
sur utilitaire

5, rue Sainte-Anne 67150 ERSTEIN Tél. 03 88 98 80 11 - Fax 03 88 98 23 44
www.kleininterautos.com • MAND.C.E.E. 1475/95 - FR 47 377 718 820

Ci-après quelques exemples de prix afin que vous puissiez vous faire une idée des économies réalisables en achetant simplement votre véhicule neuf tout près de chez vous, c'est à ERSTEIN et c'est chez Klein Inter Autos 5 rue ste Anne - Tél. : 03.88.98.80.11. Autres modèles nous consulter par téléphone. Site internet : kleininterautos.com



MODELE	PRIX Klein Inter Autos	Prix France +options	REMISE			
PEUGEOT						
207 Hdi 90 3P sport	14840	16550	-10,3%	AUDI/VW		
206 1.4i 75CV 3P online clim métal	10870	12800	-15,1%	A3 Tdi 105 pro line Att. 3p	21995	
206 1.4Hdi 3P online métal	11095	13550	-18,1%	TOUAREG 3.0 TDI V6	44690	52250 -14,5%
1007 HDI 70 dolce + options	14250	17630	-19,2%	NISSAN		
407 SW 2.0 HDI 136 FAP sport+pack	23250	29200	-20,4%	PATHFINDER 2.5DCI CONFORT	32795	38200 -14,1%
407 COUPE V6 HDI GRIFFE	36990	45800	-19,2%	MAZDA		
807 ST 2.2 HDI FAP 130 northwest	28750	34400	-16,4%	MAZDA 3 Active MZ-CD 110 métal	18930	22000 -14,0%
Partner HDI 90 Relax clim cd métal	15850	18650	-15,0%	MAZDA 5 perform. MZ-CD 143 7pl	22250	26700 -16,7%
RENAULT				TOYOTA		
ESPACE expression 2.0 Dci 150FAP	27350	36300	-24,7%	VERSO D4D 136 sol	20450	24450 -16,4%
MEGANE Dci 106 5p Conf exp. ESP	16350	21800	-25,0%	RAV 4 D4D 136 VX 5P métal	26950	30900 -12,8%
MEGANE CC Dci 130 Luxe Dyn	23650	29700	-20,4%	RAV 4 D4D 177 VX 5P métal	28950	34900 -17,0%
SCENIC Exception Dci130 FAP	20950	26350	-20,5%	HYUNDAI		
CLIO CAMPUS Dci 70 5P métal	11395	13900	-18,0%	TUCSON CRDI 140CV pack confort	22470	27670 -18,8%
CLIO III Dci 70 3P clim radio	12250			NEW SANTA FE 2.2CRDI Luxe	28900	34650 -16,6%
CITROEN				KIA		
PICASSO 1.6 Hdi110 Exclusive métal	19495	25220	-22,7%	SORENTO 2.5 CRDI EX major	24990	32650 -23,5%
C4 2.0 HDI 136 FAP Exclusive 5P	20950	25600	-18,2%	BMW		
C3 HDI 70 Pack clim furio	13830	16270	-15,0%	320 DI EXCLUSIVE	30970	36320 -14,7%
FORD				VEHICULES UTILITAIRES T.V.A.(19,6%) RECUPERABLE		
C MAX GHIA 1.6 TDCI 110 met esp	20180	23980	-15,8%	Peugeot partner 170C 1.9D confort	11500	14710 -21,8%
SMAX TDCI 140 DPF titanium	24780	30850	-19,7%	Expert 220C HDI 95 pack clim cd	17250	23204 -25,7%
FIAT/ALFA				Renault Master L2H2 Dci140 3.5T	23580	33727 -30,1%
ULYSSE JTD 110 ACTIVE	23380	29420	-20,5%	KANGOO express confort Dci 60	11490	15070 -23,8%
ALFA 147JTD 120 Distinctive 5p cuir	19780	24800	-20,2%	Fiat Ducato L2B 2.8 HDI	20840	29780 -30,0%
159 4P JTD 120 Impression	20340	24650	-17,5%			

Prix en vigueur au 01.06.06

Ces prix sont TTC (tva 19,6% incluse) tout compris sauf carte grise + plaques

► Pour beaucoup toutefois, la seule possibilité de chasser reste d'augmenter le nombre d'invitation.

La qualité des commentaires et propositions formulées, atteste du dynamisme des « jeunes chasseurs » initiés ou nouveaux arrivants dans le paysage cynégétique bas-rhinois. Elle convainc de la nécessité à veiller à l'intégration de toutes les bonnes volontés et de toutes les passions. Seul moyen de renouveler les forces vives et d'assurer la pérennité de la chasse, l'accueil des jeunes chasseurs au sein des associations dans le cadre d'une démarche adaptée et d'un suivi, est certainement l'un des enjeux majeurs que la chasse bas-rhinoise se devra de relever dans et pour l'avenir.

Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur le retour et l'exploitation de ce questionnaire vous pouvez contacter Laurent Bonnord au 06.62.57.48.89.

Distribution décentralisée

Dans un souci permanent d'améliorer les services rendus à ses adhérents, la FDC 67 a organisé en collaboration étroite avec le G.G.C. d'Alsace Bossue et son nouveau président Heini Kastendeuch (*ci-dessous*), une distribution décentralisée des bracelets "cerf" et "chevreuil". L'opération a eu lieu le 12 mai au restaurant *Porte haute* à Sarre-Union, où Jonathan Fischbach a remis les précieuses enveloppes à chaque adjudicataire. Après une petite heure tout était réglé et les chasseurs présents en ont profité pour déguster quelques plats mijotés par Sébastien, le patron des lieux également disciple de Saint-Hubert.



Les brevetés de la promotion Artémis

La promotion 2006 du Brevet Grand Gibier, baptisée Artémis, a passé son examen le samedi 24 juin au stand de tir de l'A.P.T.O. à Obernai. C'est sous un soleil radieux que les 21 inscrits bas-rhinois et haut-rhinois ont été soumis aux épreuves théoriques et pratiques, avec au final 19 reçus. Toutes nos félicitations aux nouveaux brevetés et bon courage à ceux qui tenteront leur chance la prochaine fois!

Liste des brevetés argent: Favre André 67; Kuhn Éric 67; Schuler Georges 67; Vogler Bernard 67

Liste des brevetés or: Bahl Adrien 67; Barthel Rodolphe 68; Brandt Marc 67; Coquard Roger 68; Fischer Diane 67; Goetschy Catherine 68; Hiller Olivier 68; Jung Georges 67; Kieffer Heidi 67; Lambert North Bernard 67; Roddes Jean-Pierre 67; Reszel Frédéric 68; Savic Slobodan 67



3/NEFF THIERRY
4/PFISTER BERNARD
5/BRISWALTER PASCAL

Classement dames:

1/PIAT VERONIQUE
2/HAMM ASTRID
3/RODDER CHRISTIANE

Classement jeunes:

1/RIEHL GUILLAUME
2/NEFF MAXIME
3/KRENTZ FRÉDÉRIC

G.G.C. de l'Ackerland

Le groupement s'est réuni sous la présidence de M. Hubert Breffa le 9 juin 2006 à 20h30 au siège de l'association, situé à MITTELHAUSEN au restaurant à l'Étoile.

Après avoir remercié G. Lang et P. Jung de leur présence, le président a proposé aux nouveaux membres sur les 14 présents, de se

Challenge Grand gibier

Après le brevet « Grand gibier », l'A.B.R.C.G.G. a organisé le 29 juillet un challenge du même nom. Comme toujours, les superbes installations de l'A.P.T.O. ont offert un cadre idyllique aux très nombreux participants de ce qui relève plus d'une rencontre

conviviale que d'une compétition sportive. C'est sous un soleil de plomb que 80 chasseurs de grand gibier se sont affrontés par cibles fixes et mouvantes interposées. Face au succès enregistré, ce challenge sera sans nul doute reconduit l'année prochaine.

Classement général:

1/STOLL GERARD
2/POLET JACQUES

présenter rapidement, avant de remercier Monsieur Oberlé d'avoir assuré l'intérêt depuis la disparition de l'ancien président. Pour le nouveau comité, il s'agit maintenant de redonner une réelle dynamique au GGC, en impliquant un maximum d'adjudicataires et en donnant la parole à tous ceux qui la réclament.

Les paroles de G. Lang sont allées dans ce sens, en confirmant la politique de la FDC 67 en faveur d'un soutien accru au petit gibier et aux locataires de plaine. La problématique des dégâts de petit gibier a été abordée, en rappelant à chacun les démarches à suivre si de tels dégâts sont constatés sur un lot de chasse.

Par ailleurs, il a été souligné que chaque maire est en mesure d'interdire la circulation des quads sur le ban communal, une perturbation à laquelle le GGC est particulièrement soumis. La cotisation de 0,15 euros/ha a été reconduite à l'unanimité, une contribution non obligatoire pour les adjudicataires, mais incontournable pour ceux qui veulent bénéficier des actions du GGC, comme l'a souligné G. Lang.

Une prochaine réunion devra permettre aux membres de bien comprendre le fonctionnement des divers aménagements pour la petite faune de plaine, réunion qui sera animée par Nicolas Bracconier.

Clin d'œil



COURRIER

Ce qui caractérise des peuplements dégradables

Dans un courrier envoyé au Fonds d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers (FIDS), Benoît Cuillier, chef du service chasse à l'Office national des forêts (ONF) précise la définition des peuplements forestiers dits « dégradables », pour les-

quels l'agrainage et l'application de goudron ou tout autre attractif sont interdits à moins de 100 mètres.

Selon M. Cuillier, « la définition stricte des peuplements dégradables » correspond à ceci :

« ● Régénération de moins de 1.40 m de hauteur moyenne en cas de présence de chevreuil.

● Régénération de moins de 1.80 m de hauteur moyenne en cas de présence

de cerf et de chevreuil.

● Peuplements dont les tiges possèdent l'écorce lisse et qui sont suffisamment rigides pour permettre l'écorçage. Cette définition regroupe les peuplements aux stades gaulis et perchis, pour les essences sensibles (épicéa, hêtre, frêne, douglas principalement).

● Peuplements dans lesquels la régénération n'est pas encore installée mais où un certain volume de bois a été prélevé, afin de permettre l'apparition de semis.

● Bien évidemment, les peuplements ayant fait l'objet d'une aide à la reconstitution, à la régénération ou à la plantation.

En conséquence, dans les forêts de plaine, en l'absence de cerf, la définition des peuplements dégradables peut être résumée comme suit :

● Régénération naturelle ou artificielle dont 80% des tiges de l'essence objectif ont une hauteur inférieure à 1.40 mètre.

● Peuplements ayant fait l'objet d'une aide à la reconstitution, à la régénération ou à la plantation et dont 80% des tiges de l'essence objectif ont une hauteur inférieure à 1.40 mètre.

● Peuplements dans lesquels la régénération n'est pas encore installée, mais où un certain volume de bois a été prélevé, afin de permettre



Le Kempferhof

Le Kempferhof, gage de réussite de vos projets, un lieu de prédilection qui vous séduira.



Découvrez une ancienne demeure seigneuriale du XVIII^e siècle et faites connaissance des lieux : le restaurant lumineux et cosy vous fera passer des moments inoubliables pour le plaisir des sens, vous proposant une carte authentique et créative, une véranda de charme et un bar chaleureux. Appréciez notre magnifique terrasse avec une vue imprenable sur l'arrivée du 18^e trou : vous serez comblés ! Laissez-vous guider vers le confort de nos chambres, toutes étonnantes et personnalisées : 13 chambres dont 4 suites de grand confort dans la partie Château et 16 nouvelles chambres dans un esprit contemporain et épuré. L'endroit incontournable pour la réussite de vos séminaires et autres réunions professionnelles, qui dans ce cadre prestigieux, auront une toute autre saveur. Soyez les privilégiés dans un coin de paradis où tous les plaisirs s'harmonisent : beauté, quiétude et charme, sans oublier l'un des plus beaux parcours, classé 2^e meilleur golf de France.



GOLF - HÔTEL - ACADÉMIE

351, route du Moulin F-67115 PLOBSHEIM
Tél. +33 (0)3 88 98 72 72 - Fax +33 (0)3 88 98 74 76
Tél. Restaurant : +33 (0)3 88 98 71 82
www.golf-kempferhof.com

l'apparition de semis. » ■

Faites deux gestes pour l'environnement

Chaque année, des dizaines de milliers de douilles en laiton finissent à la poubelle, quand ce n'est pas dans la nature. Pour mettre fin à ce gaspillage de matière première, la commission "petit gibier" vous propose de récupérer toutes vos douilles afin de les recycler chez un ferrailleur. L'avantage est double puisque le métal est valorisé comme il se doit et l'argent récupéré sera investi dans la plantation de haies qui entreront dans le processus de la trame verte. Un kilo de douilles est acheté environ 3 euros, soit l'équivalent de 3 plants. En regroupant les douilles par société de chasse puis par GGC ou SLC, la collecte se révèle très facile et permettra certainement la plantation que quelques centaines de mètres de haies chaque année. Fernand Grasser se tient à votre disposition pour organiser la collecte au 06 12 91 83 04. ■

Pour une autre image de la chasse...

Jonathan Fischbach, technicien responsable des animations avec le grand public et en particulier avec les scolaires, vient de conclure ses trois ans de formation professionnelle en alternance, destinée à obtenir le Brevet d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire (B.E.A.T.E.P.).

Pour son stage pratique de fin d'étude, Jonathan a intégré une structure d'éducation à l'environnement, Jeunesse Heureuse à Lalaye dans le Val de Villé, pour organiser une colonie de vacances sur le thème « Trappeurs ». Au travers des divers ateliers organisés avec les enfants, les relations avec le milieu naturel ont été abordées sous l'angle de l'utilisation durable et active, plutôt que sous l'angle de la protection contemplative vantée par certains « écologistes ». Bien entendu l'animateur-chasseur était parfaitement à son aise pour expliquer à son auditoire quel est le rôle de la chasse dans le maintien des équilibres naturels et les enfants n'étaient pas les derniers à apprécier cette approche innovante, dans un milieu où la logique protectionniste a pris racines depuis fort longtemps. En effet, les ani-

mateurs et les personnels de l'association ont particulièrement apprécié l'approche cynégétique et naturaliste de Jonathan, le jeune technicien n'ayant pas hésité à faire construire un mirador d'observation sur le terrain de l'association, avant de conclure la journée bricolage par un succulent sanglier à la broche. C'est bien connu, l'amour passe par l'estomac et tous les participants jeunes et moins jeunes ont dorénavant une autre image de la chasse.

Puisque l'objectif du stage était aussi de rapprocher tous les utilisateurs de la nature, une convention sera signée au cours de l'automne entre les locataires de chasse attachés au centre et les responsables de l'association Jeunesse heureuse, de façon à conserver les liens forgés par Jonathan et à reproduire l'opération dans les années à venir. Jonathan remercie vivement: Christian MULLER, locataire de chasse à Lalaye, pour le sanglier qu'il a offert; Matthieu ADRIAN, pour le tournebrotte et la préparation du sanglier; Raymond SOYER pour la journée pêche; Laurent EHRSTEIN, pour le mirador et le Président Gérard LANG, pour son soutien. ■

Zones périurbaines: la fin du conflit

Engagé depuis une dizaine d'années, le conflit qui opposait la FDC 67 aux communes de la banlieue strasbourgeoise refusant de louer leurs chasses, a pris fin avec le début du nouveau bail. Les responsables de la fédération ont choisi la concertation plutôt que l'opposition stricte, une attitude qui a permis de renouer un dialogue constructif avec les maires et leurs administrés. Certes les maires étaient face à des jugements défavorables, la loi locale étant très précise sur l'obligation de louer les chasses communales, mais force est de constater qu'en pratique il fallait trouver un arrangement permettant de trouver une solution à long terme. Notons l'exemple de Reichstett, qui moyennant une location symbolique a donné la préférence à un chasseur au vol. Reste les forêts de Strasbourg où le conflit n'est pas réglé, la municipalité arguant d'une future mise en réserve naturelle intégrale avec interdiction (théorique) de la chasse. Dossier à suivre... ■



RÉUNION DU 11 MAI

Technique



Fernand Grasser, Président de la commission petit gibier, a présenté son projet d'installation d'une trentaine de passerelles "faune sauvage", destinées à permettre la remontée des animaux tombés dans le canal de la Marne au Rhin. Ces installations devraient être implantées sur un tronçon situé entre Lupstein et Donnenheim, identifié comme étant particulièrement meurtrier. Face à la pertinence de ce projet le CA décide

d'augmenter sa contribution, avec au final quarante passerelles financées.

Le coût total des travaux s'élève à 10 000 euros, dont 40 % seront pris en charge par le Conseil Régional et le solde par la FDC 67, une décision approuvée à l'unanimité. Monsieur Grasser est vivement félicité pour son implication dans ce dossier.

Administration

Après le refus du CA d'intégrer le timbre "sanglier" du FIDS dans la validation du permis au guichet unique, le Président Lang demande une nouvelle consultation.

Les éléments d'ordre technique et pratique qui avaient motivé la précédente décision étant levés, le CA se prononce à 9 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention. Aucun frais ne sera facturé au FIDS, néanmoins la

FDC se réserve la possibilité de solliciter la présence de la secrétaire du FIDS, pour régler les dossiers litigieux ou incomplets liés à la vente du timbre "sanglier".

Finances

Lecture est faite au CA de la lettre recommandée adressée par M. Jean-Brice de Turckheim, concernant le paiement des subventions "jachères faune sauvage". L'auteur du courrier somme la FDC 67 de lui payer sous huitaine, la subvention qui lui serait due. Après examen de la décision prise en 2001 dans le cadre des subventions JEFS, le CA décide à l'unanimité de ne rien modifier à sa position et par conséquent à ne pas verser la subvention exigée par JB. de Turckheim, celui-ci n'ayant pas payé sa cotisation FARB.

Rappel: l'aide financière

de la fédération, pour l'installation de Jachères Environnement Faune Sauvage, est dorénavant limitée aux locataires de chasse à jour de leurs cotisations votées en assemblée générale.

Après réception de la totalité des factures concernant les examens "trichines", le coût moyen définitif par prélèvement s'élève à 3,52 euros TTC pour la campagne 05/06. Il est décidé à l'unanimité d'accorder une subvention de 1,52 euros TTC par prélèvement, ce qui ramène le coût pour les chasseurs à 2 euros TTC.

Une subvention de 1 200 euros est accordée, à l'unanimité, à l'UNUCR. Elle permettra l'achat de deux équipements complets pour chiens et sera réglée sur présentation de la facture d'achat du matériel.

L'AGENDA DU PRÉSIDENT

mai

Jeudi 11 mai

Réunion avec M. VIGNES (Secrétaire général préfecture)
Réunion du Conseil d'Administration

Vendredi 12 mai

Réunion du GGC du Donon et Vallée de la Bruche

Samedi 26 mai

Réunion GGC de l'Outre Forêt

Lundi 29 mai

Réunion avec La Chasse en Alsace M. NAGYOS 14h
Réunion de bureau à 17h

juin

Jeudi 1er juin

Réunion avec la SAFER "Herrenwald"

Vendredi 2 juin

Réunion avec le Directeur de la DDAF M. CINOTTI

Mardi 6 juin

Réunion du Conseil d'Administration pour le Herrenwald

Mercredi 7 juin

Exposé sur le cerf à METZ (REGECE)

Vendredi 9 juin

Réunion du GGC de l'Ackerland M. Breffa
Réunion pour le Mérite Agricole de M. RIES lieutenant de l'ouvèterie

Lundi 12 juin

Réunion avec le Rédacteur en chef d'Infos chasse

Mardi 13 juin

Réunion avec le SDAU modification du POS

Jeudi 15 juin

Réunion Commission de recours à la Préfecture
Réunion Commission Petit Gibier

Samedi 17 juin

Réunion GGC de l'Outre forêt

Dimanche 18 juin

Journée des piégeurs

Mercredi 21 juin

Réunion avec Dieter Johannes Pirmasens

Jeudi 22 juin

Préfecture à l'occasion du Mérite agricole de M^{me} le Dr Masse Provin

Vendredi 23 juin

Réunion à Sarrebruck Ecole de chasse

Mardi 27 juin

Réunion à la préfecture M. VIGNES Secrétaire Général

Jeudi 29 juin

Réunion des présidents de GGC à la Fédération

juillet

Lundi 3 juillet

Réunion avec la SAFER signature du compromis de vente

Réunion avec M. STAUFFER pour le prêt du Centre de permis de chasser.

Réunion avec M. le Maire de Brumath pour la modification du POS du "Herrenwald"

Vendredi 21 juillet

Réunion OTT "Herrenwald"

Mercredi 26 juillet

Réunion avec M. BLANCK Président du GGC de l'Andlau

Jeudi 27 juillet

Réunion avec le Directeur de la DDAF M. CINOTTI pour le plan simple de gestion

Vendredi 28 juillet

Réunion avec le Président de la Commission petit Gibier

Lundi 31 juillet

Entretien avec M. NAGYOS La chasse en Alsace

ARMURERIE Etienne et Pascale Cornu

« Armurier Diplômé de l'Ecole de Liège en 1978
De père en fils depuis 1930 »

Armes : Armes Pierre Artisan - SKB - Bettinsoli - Voere Autriche - Sabatti - Fabarm - Remington - Rizzini - RWS Titan - Munitions : Sauvestre Optiques : Leica - Minox - Schmidt & Bender - Swarovski - Bushnell - Tasco - Zeiss Couteaux : Muela

Atelier sur place. Tous travaux réalisés en collaboration avec des Compagnons artisans stéphanois ou liégeois. Montage d'optiques, y compris à crochets. Mise en conformation. Bronzage...

Pour les amateurs, les Ets Cornu sont en contact permanent avec l'Angleterre

E-mail : cornu.etienne.pascale@wanadoo.fr

Devis gratuit sur demande

Possibilité de rendez-vous selon votre convenance

Livraison dans toute la France

52, rue Gambetta 54700 Pont-à-Mousson Tél./Fax 03 83 81 05 40

Fermé le lundi



EN GESTATION DEPUIS QUELQUES MOIS, LA CHARTE DE PARRAINAGE VIENT DE VOIR LE JOUR. A PEINE ÉLABORÉE, ELLE SUSCITE DÉJÀ DES VOCATIONS ET LA PREMIÈRE A ÉTÉ SIGNÉE FIN JUILLET

BEAUCOUP de jeunes chasseurs souhaiteraient participer plus activement à la chasse au sens large, sans pour autant avoir le relationnel nécessaire pour intégrer une équipe en place. Par ailleurs, bon nombre de détenteurs de droit de chasse seraient prêts à accueillir et former un jeune chasseur. Forte de ce constat, la commission "Jeunes chasseurs" a lancé la "Charte de parrainage", qui permettra aux futurs candidats de don-

ner un cadre à leur échange.

C'est le 29 juillet que la première signature a été officialisée, entre M. Hubert Derigny, locataire de six lots de chasse dans la vallée de la Bruche et de la Hasel et Vivien Siat, "Jeune chasseur" d'Oberhaslach, titulaire du permis depuis quatre ans et issu d'une famille où personne ne chasse. La signature de la charte a permis à chacune des deux parties de formaliser ce sur quoi elles s'étaient engagées oralement.

Pour les battues de cet hiver pensez bourse d'échange "jeunes" chasseurs

Que ce soit par le biais de la CJC 67 ou non, pensez à donner aux jeunes chasseurs la possibilité de participer à ces fantastiques lieux d'échanges et d'apprentissage que représentent les battues. Si vous souhaitez faire plaisir à un jeune chasseur, n'hésitez pas à nous contacter. En tant que jeunes chasseurs n'ayant pas de possibilités de chasse ou souhaitant découvrir d'autres territoires, vous êtes également conviés à nous contacter au plus vite. N'oubliez pas que pour fonctionner, une banque d'échange nécessite des candidatures de part et d'autre, mais également du temps pour pouvoir l'organiser !

Contacts utiles : David LERCH 06.79.72.24.18
ou Matthieu HAMMER 06.82.97.10.29



Haguenau Chasse Tir

1, Place Barberousse
67500 HAGUENAU

Tél. : 03 88 90 37 67

Fax : 03 88 90 40 28

haguenauchassetir@wanadoo.fr

Eric BASTIAN

Armurier professionnel



**Pour vos battues !
Vêtements et accessoires
de sécurité disponibles**

Chasse - Tir - Collection
Armes - Munitions - Optiques
Accessoires - Couteaux - Vêtements
Aménagement de territoire...

En contre-partie d'avoir des possibilités d'accéder à un territoire et donc de chasser, Vivien devra contribuer à l'aménagement du territoire. Bien sûr cette action se fera sur fond de transfert de compétence inter-générationnel, dans la mesure où chacun pourra apporter son savoir faire et son bon sens. Pour Hubert Derigny, « les jeunes sont l'avenir de la chasse, ce sont eux qui dans quelques années seront à leur tour détenteur d'un droit de chasse. Cette charte est donc un tremplin, pour permettre à des jeunes chasseurs d'entrer progressivement dans le monde de la chasse. » Une vision prospective qui n'est pas étrangère aux responsabilités du parrain de Vivien, puisqu'en plus d'être président de la Société de chasse "La Gilloise", il est également président du GGC de Haslach et environs.

Signer une charte consiste en fait à établir un rapport de

confiance entre les deux parties ; le jeune doit être présent pour apprendre un maximum en matière de gestion cynégétique au sens large et en contrepartie, on va lui faire confiance, mettre en place un dialogue pour qu'il puisse s'intégrer et faire partager ses remarques, poser des questions et s'affirmer afin d'apporter de nouvelles idées aux "anciens".

Reste à Vivien de découvrir les fabuleuses forêts de Haslach et ses nombreux gibiers, parmi lesquels il pourra prélever dès cette année un brocard, des sangliers, des renards et peut-être même des grands cervidés, autant de plaisirs à partager avec son parrain et ses nouveaux collègues chasseurs. ■

*En photo, de gauche à droite :
Matthieu Hammer, Président
de la commission "Jeunes
chasseurs", Hubert Derigny,
Vivien Siat et Thomas
Wintzerith, membre de la
commission "Jeunes chasseurs"*



INVITATION

MESSE DE | **St Hubert**

CATHÉDRALE

DE STRASBOURG

LE 3/11/06 À 18H30



LE Groupement des Officiers de Louveterie du Bas-Rhin organise avec la participation de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin et en collaboration avec l'A.B.R.C.G.G., sa traditionnelle messe de Saint-Hubert. Les sonneurs du *Rallye Trompe Saint-Laurent* de Holtzheim assureront l'animation musicale de la célébration. Les chiens n'étant pas admis dans l'enceinte de la Cathédrale, ceux-ci seront à l'honneur lors de leur bénédiction sur le parvis à l'issue de la cérémonie. Pour vous rendre à la cathédrale, nous vous conseillons d'utiliser le Tram ou à défaut les parkings Gutenberg et Austerlitz. Venez nombreux.

LE PROGRAMME DE LA SOIRÉE

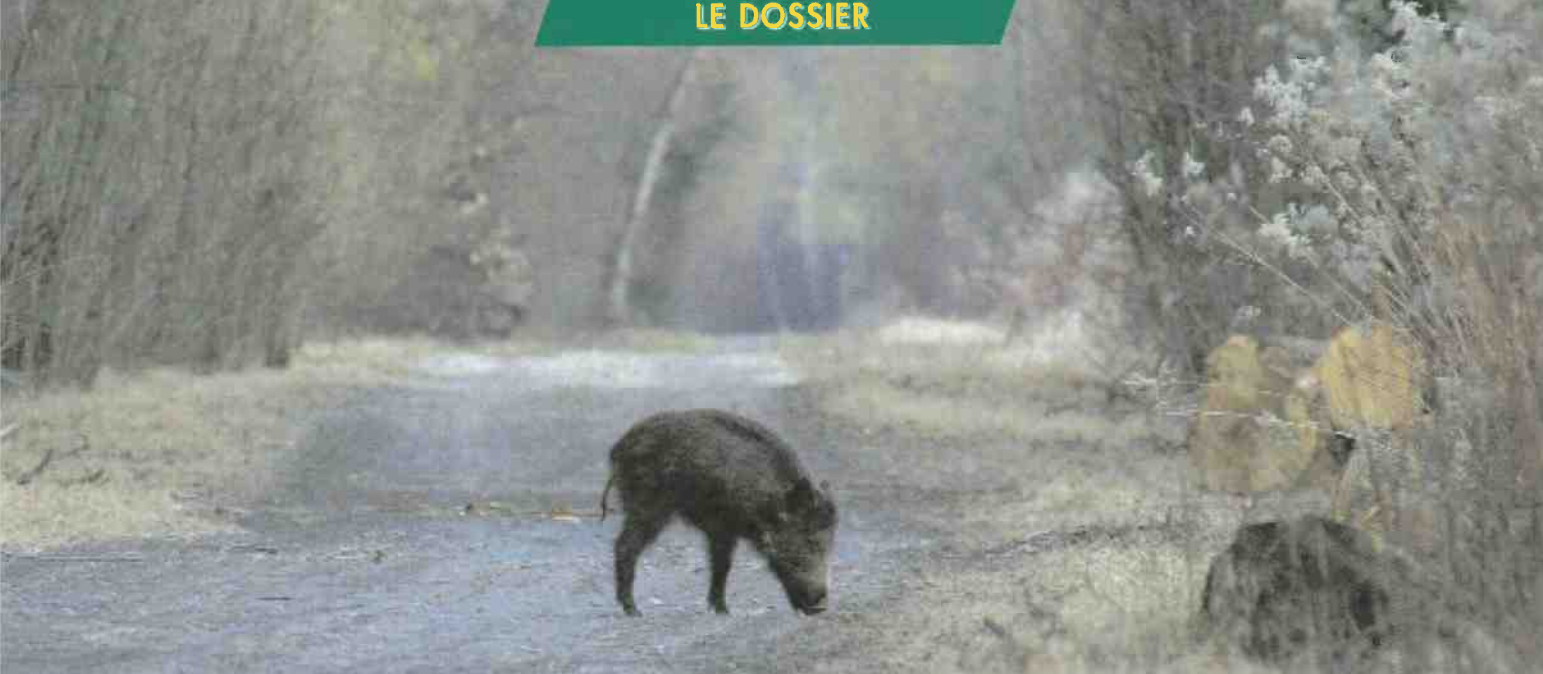
18h30:

Messe de Saint-Hubert

19h30:

Bénédiction des chiens sur le parvis de la Cathédrale

La soirée se poursuivra autour d'un verre de l'amitié servi sous un chapiteau, Place du Château (à côté de la Cathédrale)



Le schéma départemental de gestion cynégétique

LA gestation fut longue, mais le Bas-Rhin fait désormais partie des premiers départements français, disposant d'un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (S.D.G.C.). C'est dans l'après-midi du 18 juillet, que Monsieur Bruno Cinotti le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt (*en photo en bas à droite*), a informé Gérard Lang de la signature du schéma départemental par Monsieur Jean-Paul Faugère le Préfet de Région.

C'était l'aboutissement de neuf mois de travail intense, nécessitant plus de 1000 heures de travail et pas moins de 48 réunions de concertation entre toutes les parties prenantes, notamment les présidents de GGC et de SLC, sans oublier les associations de chasse spécialisées et l'ensemble du conseil d'administration.

Tous ces représentants cynégétiques ont approuvé le schéma, car c'est un bon compromis permettant de conserver l'essentiel de nos us et coutumes locaux. Il

INSCRIT DANS LA LOI CHASSE DE JUILLET 2000, LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE EST, DEPUIS CETTE DATE, UNE OBLIGATION POUR TOUTES LES FÉDÉRATIONS CYNÉGÉTIQUES DE FRANCE. UNE FOIS SIGNÉ, IL FIXE POUR LES SIX PROCHAINES ANNÉES LE CADRE DANS LEQUEL S'EXERCE L'ACTION DES CHASSEURS ET DES AUTRES UTILISATEURS DE LA NATURE DU DÉPARTEMENT

faut rappeler qu'en l'absence d'un tel schéma, l'agrainage était devenu illicite. D'ailleurs, souvenons-nous qu'entre 1996 et 2003 l'essentiel des libertés relatives à l'agrainage avaient été spolié. Grâce à l'engagement de tous les chasseurs, les responsables de la fédération ont réussi à maintenir tous les acquis, sans la moindre concession aux attentes des forestiers et de l'administration. Selon Gérard Lang « *nous aurions pu essayer d'aller plus loin, mais à trop vouloir...* ».

Suite à la signature du schéma tous les arrêtés préfectoraux concernant la chasse ont été abrogés et désormais le S.D.G.C. s'impose aux chasseurs bas-rhinois.

Comme son nom l'in-

dique, le S.D.G.C. précise en fait les grandes lignes que devra suivre la gestion cynégétique de notre département et concerne les points suivants :

- les plans de chasse;
- les dispositions relatives à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique;
- l'amélioration des pratiques de chasse (lâchers, recherche au sang, agrainage et affouragement);
- la préservation de la faune et la restauration de ses habitats;
- l'investissement dans l'environnement social (communication, sécurité).

Ceux qui gèrent un territoire au quotidien se diront „encore des efforts, c'est toujours les mêmes qui font des efforts”, mais ne paniquez

pas car le S.D.G.C. du Bas-Rhin n'est ni plus ni moins qu'une formalisation des efforts de gestion déjà entrepris par la grande majorité des chasseurs du département.

La FDC 67 a élaboré ce schéma conformément à la loi, en association avec les propriétaires fonciers, les gestionnaires et usagers des territoires ruraux et en respectant les Orientations Régionales de Gestion de la Faune et de ses Habitats (O.R.G.F.H.). La concertation avec l'ensemble de ces groupes a permis de trouver un compromis acceptable pour tous.





Le schéma prévoit une réflexion sur le reclassement gibier d'espèces comme les oies

Quelles sont les évolutions apportées par le schéma?

Gestion des espaces

La politique du F.A.R.B. sera poursuivie et renforcée, avec l'aide de financements publics comme ceux proposés dans le cadre de la trame verte.

Par ailleurs, le soutien financier des locataires de chasse désirant aménager des jachères et autres biotopes favorables à la petite faune de plaine, sera augmenté. Des accords seront aussi recherchés avec E.D.F. et le monde agricole, pour d'une part développer l'implantation végétale sous les pylônes à haute tension et permettre de laisser en place des surfaces de céréales sur

pieds, jusqu'à 25 ares d'un seul tenant, à condition de ne pas générer de dégâts de sangliers.

Le grand gibier ne sera pas en reste, puisque le monde forestier s'engage à rechercher une amélioration des capacités d'accueil, après avoir constaté l'équilibre agro-sylvo-cynégetique.

Du côté de l'administration, les voies de communication futures et existantes seront prises en compte sous l'angle du décroisement de l'espace, afin de rétablir les échanges entre noyaux de populations animales. Les chasseurs seront désormais impliqués, dans les études préalables aux projets d'aménagement du territoire.

Gestion des espèces

Le petit gibier – La remise annuelle du tableau de chasse pour chaque territoire, sera obligatoire. En effet, ces données sont indispensables pour définir l'impact de la chasse sur les espèces et

le cas échéant défendre le classement "chassable" de certains gibiers.

Par ailleurs des territoires témoins seront mis en place, où les suivis seront intensifiés. Une réflexion sur l'opportunité de chasser certaines espèces protégées dans le Bas-Rhin mais chassées ailleurs (par ex. les oies), sera lancée avec les partenaires concernés.

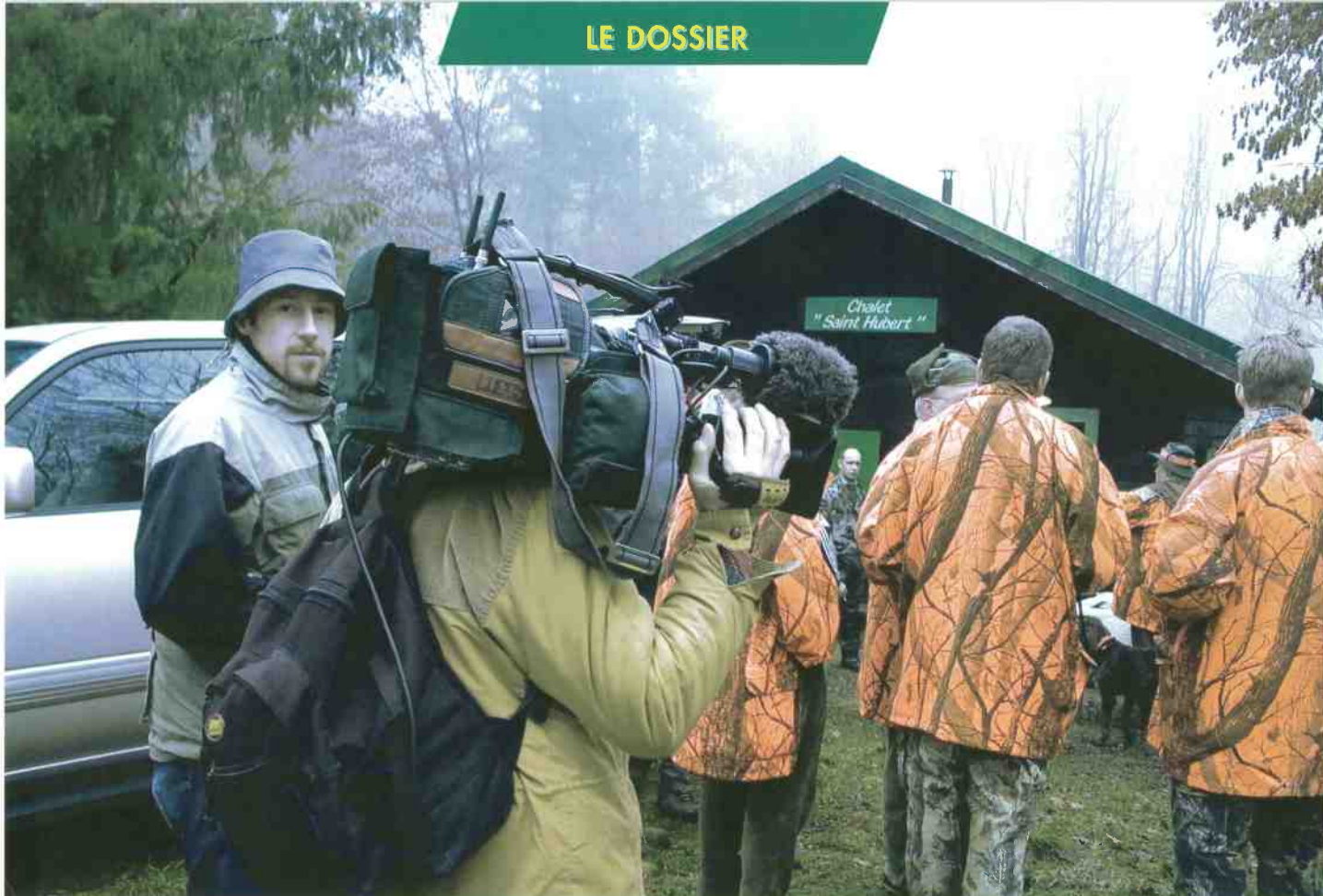
Les lâchers devront ne concerner que des individus de souche retempée avec des souches locales, de plus chaque lâcher d'oiseau entre le 15 août et la fermeture de l'espèce sera suivi obligatoirement d'un lâcher de la même espèce entre le 1^{er} janvier et le 15 mars, à fin exclusive de reproduction. Ce lâcher sera constitué au minimum de 3 couples aux 100 ha.

Pour les espèces gibier d'eau, les lâchers ne seront autorisés que du 1^{er} janvier au 15 juillet.

Mettre l'accent sur la restauration des habitats favorables à la petite faune de plaine

Des efforts particuliers pour réguler le corbeau freux





Le grand gibier – Rien ne change pour le cerf, si ce n'est la fixation d'un objectif pour la moyenne d'âge qui devra passer de 7.23 à 8 ans, dans un délai de trois ans. La préservation des cerfs de 2 à 7 ans est désormais totale, les cerfs à pointes de 3^e et 4^e tête étant potentiellement 14 cors en moyenne. Une réflexion sera lancée sur la présence du cerf en plaine.

Pour le chevreuil, le bracelet de remplacement des brocards à boutons est supprimé, moyennant quoi les attributions seront conformes à la demande de chaque locataire. Concernant le sanglier, l'agrainage a été une véritable pierre d'achoppement entre les différentes parties. Finalement, la version adoptée est conforme à l'arrêté de 2003 et rien ne change aux modalités de l'agrainage dans le Bas-Rhin.

Les prédateurs – Des efforts particuliers seront développés en faveur de la régulation du corbeau freux, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et la D.D.A.F.

SÉCURITÉ ● passez à l'orange !

Le port de vêtements visibles en chasse collective se généralise peu à peu, mais les habitudes sont parfois tenaces. Pourtant, le grand gibier n'aperçoit aucunement l'orange et vous ne diminuez donc en rien vos chances de voir passer des animaux à votre poste. A l'inverse, la signalisation orange permet aux chasseurs de se repérer entre eux et évite ainsi toute confusion pouvant se révéler fatale. Contrairement à d'autres départements français et au Baden-Wurtemberg (où le port de survestes oranges est obligatoire), le schéma départemental bas-rhinois ne prévoit pas de caractère obligatoire pour le port de vêtements oranges.

Néanmoins, une généralisation de ces équipements est souhaitée dans six ans, car chaque accident de chasse est un drame pour l'auteur et la victime, sans oublier l'impact médiatique auprès des non-chasseurs. N'attendez pas et rendez visite à votre armurier bas-rhinois.

TOUS vous réserveront une remise de 10% pour l'achat d'équipements de sécurité oranges (hors soldes ou promotion), sur simple présentation d'Infos' Chasse 67.

Cet accord a été négocié pour vous par la FDC, afin d'encourager le port de vêtements "sécurité" en chasse collective.

La sécurité et la communication

La sécurité des chasseurs (voir encadré ci-dessus) et des non-chasseurs occupe une place importante du S.D.G.C. bas-rhinois et pour cause, dans une région où la densité humaine est une des plus élevée de France. Dans la mesure où il est difficile d'empêcher les non-chasseurs de pénétrer dans les forêts publiques, des actions de communication dans la presse devront permettre de mieux informer le grand public des tenants et aboutissants de la chasse.

Reste les violations d'usage que représentent la pénétration avec des engins motorisés, pour lesquelles une information spécifique à l'attention des maires sera réalisée.

Fixer des objectifs est une chose, les respecter en est une autre. C'est dans ce cadre, qu'un suivi annuel sera présenté au cours d'une séance de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage. Un certain nombre d'indicateurs pour le suivi des mesures proposées ont été établis et seront quantifiés au

fur et à mesure des six prochaines années.

Désormais le schéma départemental permettra à tout un chacun, chasseur ou non, de connaître précisément le cadre d'évolution des pratiques cynégétiques dans le Bas-Rhin. En fait, le schéma fixe un cap qu'il conviendra d'atteindre et pour ce faire, les chasseurs devront déployer tout leur savoir-faire, en démontrant ainsi qu'ils sont des partenaires incontournables et compétents pour assurer un avenir à la faune sauvage et à ses habitats. **PHILIPPE JAEGER**

Jachères d'automne Mode d'emploi

ALORS QUE L'AUTOMNE SONNE LE DÉBUT DE LA HAUTE SAISON CYNÉGÉTIQUE, IL NE FAUT PAS POUR AUTANT OUBLIER DE PRÉPARER LES "RÉCOLTES" DES ANNÉES À VENIR. PENSEZ DONC DÈS AUJOURD'HUI À SEMER VOS JACHÈRES D'AUTOMNE !

COMME le stipule la convention départementale "Jachère environnement et faune sauvage", il est possible de semer les jachères de type "classique" et des jachères "A1" (mélange de céréales à paille), entre le 1^{er} septembre et le 30 octobre, moyennant la demande d'une dérogation préfectorale (très facile à obtenir, formulaires fournis chaque année avec les contrats JEFS).

Début septembre reste néanmoins le meilleur moment pour implanter ce type de couvert classique, car le sol encore chaud et les précipitations (en principe) abondantes favorisent la levée des graines, qui nécessitent notamment pour la plupart des graminées une cinquantaine de jours pour compléter leur implantation des racines avant l'arrivée du froid et octobre encore pour les céréales à pailles. Le départ de la végétation sera plus précoce au printemps et permettra d'assurer le gîte et le couvert pour la reproduction 2007.

L'implantation d'une ja-

chère faunistique fait partie de l'arsenal administratif qui entoure la Politique Agricole Commune (P.A.C.) et il faut donc s'attendre à une certaine paperasserie qui peut s'avérer rébarbative. Toutefois le jeu en vaut la chandelle, puisque non seulement vous vous assurez une amélioration du biotope dont les bienfaits ne sont plus à démontrer, mais avec les nouvelles mesures proposées par la Fédération des chasseurs, l'intégralité du

surcoût pour l'agriculteur est prise en charge pour les membres à jour de leurs cotisations.

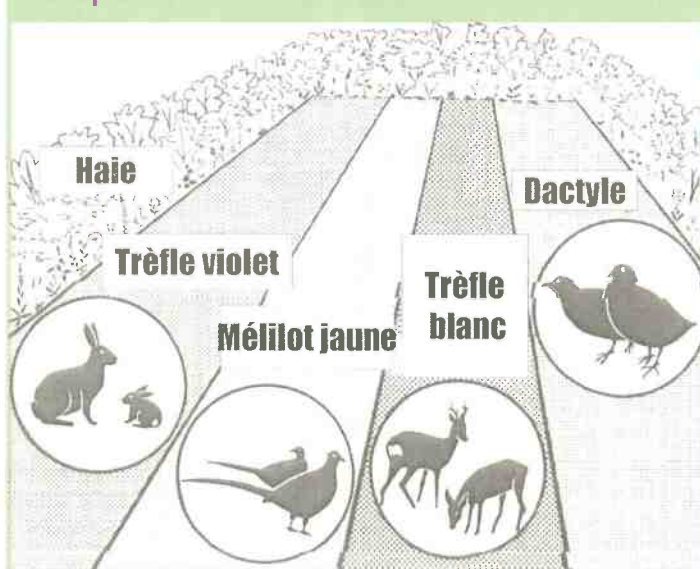
Pour les contrats "classiques" le montant pris en charge est de 60 euros/hectare la première année, puis, respectivement, 45 et 30 euros la deuxième et troisième année.

Pour les contrats annuels "A1", ce montant est de 90 euros/hectare. Seules les semences restent à votre charge, soit environ de 70 euros/ha (couvert monospécifique) à 150 euros/ha (couvert en mélange Hubertus).

Quelques points importants

- Toutes les parcelles déclarées en jachères "PAC" sont éligibles.
- L'agriculteur n'est pas obligé d'accepter votre demande et de bons contacts préalables sont utiles.
- Bien remplir chaque rubrique de la demande de dérogation, en étant le plus précis possible (commune, numéro de section et de parcelle, date du semis (pour le couvert en place), type de couvert (pour le couvert en place), surface totale en ares). Ces points sont systématiquement contrôlés.
- Les jachères semées cet automne ne sont à déclarer qu'au printemps 2007.

Exemple de semis en bandes



Mélanges d'automne

le conseil du technicien

JACHÈRE "CLASSIQUE" :

Végétaux les plus utilisés :
dactyle, fétuque élevée ou encore fléole pour les zones pauvres (sable, gravier, etc ...)
+ trèfle blanc ou trèfle violet ou luzerne

Exemples :

- dactyle + luzerne
- fétuque élevée + trèfle blanc

JACHÈRE "A1"

Principe de base :

2 céréales en mélange obligatoire : seigle forestier ou blé ou avoine ou orge (ou triticale en sols sableux pauvres)
+ 1 légumineuse facultative au choix : trèfle violet ou trèfle blanc ou luzerne ou mélilot jaune

- Prévoir un traitement chimique environ trois semaines avant le semis pour supprimer les adventices ou "mauvaises herbes" lorsque c'est nécessaire (souvent le cas sur des parcelles en jachère depuis plusieurs années).
- En cas de sécheresse, les jachères faune sauvage ne sont pas soumises aux dérogations d'exploitations par fauche ou pâturage et s'il y a fauche ou broyage d'entretien la matière végétale doit rester en place.
- L'utilisation d'un semoir est recommandée pour permettre une utilisation homogène de l'ensemble de la parcelle par le petit gibier (densité de la végétation identique) en facilitant son passage.
- Si la parcelle le permet (surtout les grandes parcelles), une implantation en bandes à plusieurs couverts augmente l'attrait pour la faune, mais il faut toujours utiliser des semences qui entrent dans le même type de contrat.

Contact FDC 67 :
Nicolas Braconnier

TRICHINES

Premier bilan positif

OBLIGATOIRE POUR TOUTE TRANSACTION D'UNE CARCASSE DE SANGLIER LORSQU'IL S'AGIT D'UNE OPÉRATION COMMERCIALE, LE TEST DE DÉPISTAGE DES TRICHINES COMMENCE À ENTRER DANS LES MŒURS

L'ANNÉE dernière, plusieurs centres de collecte ont été répartis dans le Sud du département (en zone peste porcine la D.S.V. est responsable de ces prélèvements), équipés chacun d'un réfrigérateur financé

par la Fédération des chasseurs du Bas-Rhin.

Tous les lundis après-midi durant l'ouverture de la chasse au sanglier, un technicien collecte les échantillons de langue et/ou de diaphragme déposés par les chasseurs, ces derniers étant prévenus du résultat de l'analyse dès le mercredi suivant.

Si vous ne disposez pas encore de kits "trichines" contactez la fédération et surtout pensez bien à faire analyser vos sangliers, car il en va de votre responsabilité en cas de problème.

Nous vous rappelons que plus il y aura de tests effectués moins le coût sera important, étant donné que chaque test à 92 euros permet de contrôler jusqu'à 100 sangliers. Actuellement le coût moyen est abaissé à 3,52 euros par test, soit 2 euros pour le chasseur et 1,52 euro pris en charge par la FDC 67.

La facturation est envoyée en fin de saison à chaque locataire. Pensez-y!



Ce sanglier de 123 kg a été tiré le 11 août dernier à 6h15 par Hubert Burlet, de Roeschwoog, avec sa Blaser 7X64.

Liste des centres de collecte trichine

- Espaces verts Sohn - rue Industrielle, Wasselonne - 03 88 87 23 79
- Auberge des 2 étangs - rue de la gare, Heiligenberg - 03 88 50 00 51
- Relais de la Schliff - route du Mt Ste Odile, Ottrott - 03 88 48 13 13
- Restaurant de la Gare - 11 Rue de la Gare, Avolsheim - 03 88 38 16 53
- Café-Tabac Au Soleil - 10 Rue Principale, Saint Maurice - 03 88 85 62 77
- Germaine Elter - 23 Rue du Mal Joffre, Marckolsheim - 03 88 92 55 55



www.toyota.fr

3 000 €⁽¹⁾
d'économies

Toyota Land Cruiser, la légende fait toujours rêver.

Plus de 50 ans d'innovations et de performances ont bâti la légende du Land Cruiser sous toutes les latitudes. Bénéficiant aujourd'hui des dernières technologies DAC⁽²⁾ (assistance en descente) et HAC⁽²⁾ (assistance au démarrage en côte), le Land Cruiser vous offre sécurité

et facilité de conduite dans toutes les situations. Véritable référence en tout terrain, il a su combiner un niveau de confort et d'équipement digne des grandes routières. Accédez à la légende et profitez en ce moment de 3 000 €⁽¹⁾ d'économies sur ce 4x4 d'exception.



TODAY TOMORROW TOYOTA
Aujourd'hui, demain.



(1) 3 000 € : offre de Remise ou Reprise Argus, selon les conditions de l'Argus (déduction de 15 % maximum pour charges et frais professionnels et déduction des frais de remise à l'état standard ainsi que du kilométrage excédentaire, non cumulable réservée à une personne physique pour un usage particulier, valable chez les concessionnaires Toyota participants, pour toute commande d'un Land Cruiser passée entre le 01/09/2006 et le 31/10/2006, selon le tarif en vigueur au 07/08/2006 et immatriculé avant le 30/11/2006. (2) Uniquement avec la transmission automatique. Circonscriptions L190km. Normes C02 : cycle urbain, extra-urbain, mixte de 11,4/17,5/8,9 à 12,1/16,2/12,7. Émissions de CO₂ : cycle mixte de 240 à 305 g/km. * Garantie 3 ans ou 100 000 km. La première des deux limites atteinte.

A.R.S.
96, route de Marienthal
67500 Haguenau
Tél. : 03 88 05 43 90

Nouvelle
adresse
A.R.S.
6, rue Emile Mathis
67800 Hoenheim
Tél. : 03 90 20 39 40

A.R.S.
232, avenue de Colmar
67100 Strasbourg-Meinau
Tél. : 03 88 79 16 79

ALORS que les dégâts de sangliers sont indemnisés par le biais du Fonds d'indemnisation des dégâts de sanglier, les autres gibiers (grands et petits) doivent l'être directement par les adjudicataires, conformément aux stipulations du cahier des charges type en son article 20 (a), et étant précisé que les dégâts occasionnés par des animaux non chassables s'avèrent a priori non indemnisables. Si la lecture de celui-ci semble fort explicite, il n'empêche qu'il fait référence aux articles L429-23 à 26 et R229-8 à 14 du code de l'environnement. Si l'adage « nul n'est censé ignorer la loi » pourrait justifier l'absence de reproduction de ces textes de loi dans le cahier des charges, il ne semble pourtant pas inutile de les reproduire présentement, d'autant que les références s'avèrent erronées, les articles visés R229-8 à 14 correspondant en réalité aux

L'indemnisation des dégâts de gibiers autres que le sanglier

LA NOTION DE DÉGÂTS DE GIBIER S'APPARENTE LE PLUS SOUVENT AVEC CEUX OCCASIONNÉS PAR LES BÊTES NOIRES, MAIS LES AUTRES GIBIERS SONT ÉGALEMENT RESPONSABLES DE QUELQUES DÉGÂTS. QUELS SONT LES DROITS ET DEVOIRS DU LOCATAIRE FACE À LA DENT DU GIBIER ET AUX REVENDICATIONS DES AGRICULTEURS ?

articles R429-8 à 14 (!!!). Ceux-ci trouveront bien naturellement à s'appliquer à défaut d'une entente amiable d'indemnisation, qui apparaît le plus souvent préférable compte tenu du montant habituellement modique qui en ressort, eu égard aux honoraires et aux frais de l'estimation, à la charge de l'adjudicataire, sauf constatation d'absence de dommage ou lorsque la

demande se révèle manifestement exagérée. Il convient de rappeler que le dommage causé aux jardins, vergers, pépinières et arbres isolés n'est pas indemnisable si des installations protectrices n'ont pas été effectuées.

L'entente amiable, se solde traditionnellement par la remise d'une pièce de gibier à convenir.

À défaut, la procédure se devra d'être scrupuleuse-

ment respectée, faute de quoi l'estimation pourra être contestée. Notamment, outre la nomination de l'estimateur, qui devra être approuvée par le préfet, les convocations à l'estimation devront s'avérer conformes aux stipulations de l'article R429-9 du code de l'environnement et être transmises dans un délai préalable à la date retenue qui se devra d'être raisonnable (une quinzaine de jours semble de rigueur, compte tenu du délai de mise à disposition des lettres recommandées après la première présentation).

Tout milite donc pour la préférence à une entente amiable entre locataires et agriculteurs, au travers de laquelle le plaisir du chasseur sera tout autant appréciable que la satisfaction de l'agriculteur, car n'oublions jamais qu'un bon arrangement vaut mieux qu'un mauvais procès!

Les articles à retenir

Art L. 429-23.- si un fonds, sur lequel le droit de chasse n'est pas détenu par celui qui en est le propriétaire, a été endommagé par des sangliers, cerfs, élans (!), daims, chevreuils, faisans; lièvre ou lapins, le titulaire du droit de chasse est obligé à réparation du dommage envers la personne lésée. Ce devoir de réparation s'étend au dommage que les bêtes ont causé aux produits du fonds déjà séparés du sol, mais non encore rentrés.

Art L. 429-24.- la responsabilité du détenteur du droit de chasse est substituée à celle du propriétaire si :

a) ce dernier est légalement privé de l'exercice de son droit de chasse;

b) en raison de la situation du fonds qui ne peut être exploité qu'en commun avec le droit de chasse d'un autre fond, il a affirmé son droit de chasse au propriétaire de cet autre fonds.

Art L. 429-25.- le dommage causé aux jardins, vergers, pépinières et arbres isolés ne donne pas lieu à réparation lorsqu'on a négligé d'établir les installations protectrices qui suffisent habituellement à empêcher les dégâts.

Art. L.429-26.- pour la réparation des dégâts causés par le gibier, à l'exception toutefois de ceux qui sont commis par les sangliers, le locataire de la chasse est substitué à la commune qui a donné la chasse en location, conformément à l'article L.429-7.

La commune peut cependant être tenue à la réparation des dégâts causés par d'autres animaux que les sangliers, dans le cas où le locataire de la chasse et la caution sont insolubles, sauf son recours contre ces derniers.

Art R. 429-8.- Un estimateur, chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier, est désigné dans chaque commune pour la durée de la location de la chasse.

En cas d'accord entre le conseil municipal et les locataires de la chasse communale, l'estimateur est nommé par le maire. Cette nomination est soumise à l'approbation révocable du préfet.

À défaut d'accord, le préfet procède d'office à la nomination de l'estimateur.

L'estimateur est choisi parmi les habitants d'une commune voisine.

Art R. 429-9.- pour obtenir réparation des dommages causés par le gibier, à l'exception de ceux qui sont causés par les sangliers, le requérant adresse sa réclamation au maire.

Dès réception de la réclamation, le maire provoque une réunion du demandeur, du fermier de la chasse et de l'estimateur sur les lieux, afin de constater et d'évaluer les dommages et de rechercher un accord amiable. Les convocations sont faites par lettre recommandée avec demande d'avis de réception qui mentionne qu'en cas d'absence il sera quand même procédé à la constatation et à l'estimation des dégâts.

Art R. 429-10.- chacun des intéressés peut demander que les dommages soient évalués à l'époque de la récolte. Il est fait droit à cette demande.

Art R. 429-11.- un procès-verbal des débats auxquels donnent lieu la constatation et l'évaluation des dommages est dressé; il fixe, le cas échéant, le montant des indemnités.

Le procès-verbal est signé par l'estimateur et déposé à la mairie moins d'une semaine après la réunion.

Art R. 429-12.- une opposition à l'estima-

tion peut être formée auprès du maire dans les deux semaines qui suivent la réunion. Il est délivré récépissé, sur sa demande, à celui qui fait opposition. A défaut d'action intentée dans les deux semaines qui suivent cette opposition, les dommages sont considérés comme définitivement fixés.

Art R. 429-13.- l'estimateur à droit, sur sa demande, à une indemnité fixée dans les conditions prévues à l'article Art R. 426-10.

Lorsque les dommages ont été constatés, les honoraires de l'estimateur et les frais sont à la charge de celui qui en est responsable; dans le cas contraire ils sont à la charge des demandeurs en indemnité. Toutefois les honoraires et les frais peuvent être imposés en totalité ou en partie à celui qui a subi les dommages lorsque sa demande est manifestement exagérée.

Sur la demande de l'estimateur, la commune est tenue de lui payer les sommes prévues u deuxième alinéa du présent article, à charge pour elle de se retourner contre la partie à laquelle incombent ces frais.

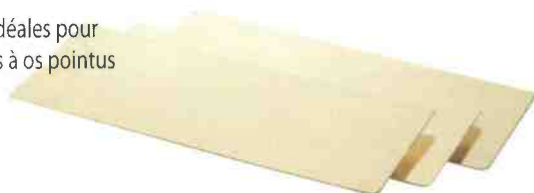
Art R. 429-14.- si le fermier d'une chasse n'habite pas dans le ressort du tribunal de grande instance dont relève la commune bailleresse, il désigne un représentant demeurant dans ce ressort pour suivre, en son nom, la procédure de fixation des dégâts et conclure tous arrangements; les notifications prescrites lui sont adressées. Cette désignation est notifiée au maire. À défaut, le fermier n'est pas nécessairement convoqué à la réunion d'estimation des dégâts.

la.va®

L'EMBALLAGE SOUS VIDE



Planchettes LA . VA idéales pour l'emballage d'aliments à os pointus



Sachets pour l'emballage sous vide dans différents modèles, formes et dimensions



- Qualité EXTRA. Développé et fabriqué exclusivement par la société LANDIG selon des normes strictes
- Appareils pour l'emballage sous vide pour le particulier comme pour le professionnel et l'industrie
- Possibilité de réaliser jusqu'à **1000 emballages** consécutifs sans surchauffe
- Utilisation de **sachets à bords soudés lisses**
- Pistons de pompe et **moteur à roulement à billes** performants
- Système de protection des liquides
- Longueur des bandes de soudure **de 35 à 61 cm**
- Puissance d'évacuation d'air réglable avec exactitude de -0.2 bar à dépression maximale (supplément de prix)
- **Forte capacité d'aspiration : 15 à 40 l./min.**



POUR UNE FRAÎCHEUR APPETISSANTE DURABLE.

INFOS : **NIMKA/ANIMKAP** - 13 RUE CUGNOT - F-57200 SARREGUEMINES - TEL 03 87 98 48 49 - FAX 03 87 98 51 55 - WWW.ANIMKAP.FR



MERKEL

5^{ème} catégorie.

Élue !

LA CARABINE MERKEL KR 1 A ÉTÉ ÉLUE MEILLEURE ARME RAYÉE DE LA SAISON 2004-2005, PAR LES LECTEURS DE LA REVUE CONNAISSANCE DE LA CHASSE



KR 1 Stutzen

KR 1 Premium

Carabine modulaire KR 1

**OFFRE
SPÉCIALE D'OUVERTURE**
-20%

Carabine KR 1 Premium, cal. 7x64

2450€ 1960€
(Quantité limitée à 100 pièces)

La KR 1 fait partie des carabines les plus compactes et maniables du marché. Détente directe de battue, combinée avec un stecher, chargeur amovible

Le nouveau design innovant de la KR 1 est parfaitement adapté à la pratique de la chasse. Les caractéristiques de ce nouveau système sont les suivantes : culasse courte, course de verrou raccourcie et angle d'ouverture très restreint. Vous disposez de ce fait d'une arme fiable avec laquelle il est facile de repérer rapidement et en toute sécurité.

- Chargeur amovible
- Détente directe avec Rückstecher
- Montage très fiable pour lunette
- Livrable en calibre standard et magnum, ainsi qu'en version gaucher
- Changement de calibre simple
- Facile à démonter, elle est de transport simple puisque compacte

Détails techniques:

Calibres standard : 243 Win., 270 Win., 7x64, 9.3x62 - Calibres Magnum : 270 WSM, 7 mm Rem. Mag., 300 WSM, 300 Win. Mag.
Capacité du chargeur: 3+1 cartouches.
Longueur du canon : 56,5 cm (en calibre standard), 61,5 cm (en calibre Magnum).
Longueur totale : 103 cm / 108 cm.
Poids : à partir d'env. 2,9 kg.
Prix : dès 1995 € en version standard.

Canons interchangeable :

Le changement de canon et de calibre est simple et n'influe absolument pas la précision du groupement. Le canon est changé en un tour de main. Le montage et démontage fréquent n'ont aucune influence sur la précision du groupement. Lors d'un changement de calibre à l'intérieur d'un groupe standard-magnum, il est nécessaire de changer la tête de culasse et le chargeur. Les dimensions compactes de la carabine sont idéales pour le chasseur qui voyage.

Bref aperçu de la KR1 :

- Système court, angle d'ouverture réduit
- Verrouillage cylindrique à 3 tenons, verrouillage direct dans le canon
- Sécurité à 3 positions sur le col de crosse

à partir de
2,9 kg

KR 1 Weimar acier



SÉLECTION DE NOS POINTS DE VENTE

02 - AUX JOURS DE CHASSE - SOISSONS	03.23.93.48.78
03 - DESCHAMPS CHRISTOPHE - MONTLUÇON	04.70.05.31.37
08 - ARMURERIE MAIZIERES - VRIGNE AUX BOIS	03.24.32.17.25
08 - PERTUS - BUZANCY	03.24.30.01.01
10 - TCHAD ARMURERIE - BRIENNE LE CHATEAU	03.25.92.85.61
10 - ETS MANGIN - TROYES	03.25.73.26.67
12 - ARMURERIE CELLE - MILLAU	05.65.60.10.60

12 - HORIZON CHASSE PECHE - LA PRIMAUBE	05.65.78.91.06
13 - ARMURERIE MATTEI - MARSEILLE	04.91.44.55.55
14 - ATELIER D'ARMES BAYEUX - BAYEUX	02.31.22.78.13
19 - NOUAILLES ROGER - TULLES	05.55.20.10.69
19 - EURO PECHE - TULLES	05.55.20.74.14
20 - L'OREE DU BOIS - AJACCIO	04.95.20.46.69
20 - OLD WEST GUN - ILE ROUSSE	06.12.71.31.99
21 - ARMURERIE DARCY - DIJON	03.80.30.69.28
24 - BERGERAC PÊCHE - BERGERAC	05.53.61.86.45
24 - ETIENNE FAUJANET - SARLAT	05.53.29.55.89
25 - SANSEIGNE - GUYANS-VENNES	03.81.43.55.16
27 - PATRICK ARACHEQUESNES - MISEREY	02.32.67.83.43
27 - PIERRE LUCIEN - VERNON	02.32.51.19.23
27 - ETS ERIC LAUDE - VATTEVILLE	02.32.21.01.14
28 - VOUZELAUD - BROU	02.37.47.05.95
30 - MAISON REYNAUD - ST AMBROIX	04.66.24.09.89
31 - BECK - TOULOUSE	05.61.08.08.48
33 - BECK - BORDEAUX	05.56.37.32.88
33 - GERBEAU - VILLENAVE D'ORNON	05.56.87.86.87
34 - ARMURERIE GLEIZES - ST PONS	04.67.97.05.64
36 - ARMURERIE BONNIN - CHATEAUROUX	02.54.22.09.00
37 - ARMURERIE BOTTREAU - TOURS	02.47.46.05.78
38 - ARMURERIE PEROUZE - BEAUREPAIRE	04.74.84.67.91
38 - FABRY ARMURERIE - CORENC-MONTFLEURY	04.76.90.07.47
41 - NATURE EMOTIONS - LAMOTTE BEUVRON	02.54.88.04.42
41 - ARMERURIE BERGES - NOUAN LE FUZELIER	02.54.88.64.19
42 - ETS LATOUR FILS - BOEN	04.77.24.04.40
44 - NANTES ARMES - NANTES	02.40.47.76.74
45 - ARM. FRANCE DELAROCHE - ORLEANS	02.38.62.74.94
45 - FOULQUIER BRUNO - ORLEANS	02.38.88.59.45

45 - R.D.B. ARMURERIE - LA FERTE ST AUBIN	02.38.76.53.93
51 - ARMURERIE SURAUX - EPERNAY	03.26.55.25.56
51 - SACAZE ARMURERIE - EPERNAY	03.26.55.34.18
51 - ARMES ET PASSIONS - CHALONS EN CHAMPAGNE	03.26.21.33.17
52 - SARL CHASSE TIR 52 - ST DIZIER	03.25.56.58.23
52 - MEUNIER ALAIN - MONTIER EN DER	03.25.04.25.39
54 - ROUSSEL SPORTS - LUNEVILLE	03.83.74.04.62
54 - ETS PIERRE LANZI SARL - VILLERUPT	03.82.89.05.93
57 - ARMURERIE ANTON-FLORSCH - WOIPPY	03.87.30.06.67
57 - ARMURERIE PERRIN - LORQUIN	03.87.24.96.21
57 - MARTIN - THIONVILLE	03.82.53.50.90
58 - LUTGEN YVES - CLAMECY	03.86.27.19.92
59 - HENRY-HURET - LILLE	03.20.06.09.50
59 - ARMURERIE POINT DE MIRE - MAUBEUGE	03.27.64.89.09
59 - ETS ALAIN - ORCHIES	03.20.34.82.77
61 - STE DES ETS GILLES - FLERS	02.33.66.56.29
62 - ARMURERIE FAUVEL - BAPAUME	03.21.50.82.83
62 - CAGNIART THIERRY - ST OMER	03.21.98.05.48
62 - ARMURERIE AUX 2 FRERES - OIGNIES	03.21.37.68.98
62 - NATURE ET TRADITIONS - BRUAY LA BUISSIÈRE	03.21.62.47.60
64 - BERNIZAN - BAYONNE	05.59.59.05.76
64 - TAULOU ALAIN - PAU	05.59.30.94.30
66 - RETRO 2000 - LE SOLER	04.68.92.64.89
66 - AU SAINT HUBERT - PERPIGNAN	04.68.50.32.96
67 - NEMROD-FRANKONIA - VENDENHEIM	03.90.20.34.50
67 - VELTZ - OBERNAI	03.88.95.65.41
68 - MULLER - COLMAR	03.89.21.62.00
68 - NEMROD-FRANKONIA - ENSISHEIM	03.89.83.25.50
69 - FORUM - VENISSIEUX	04.78.01.71.03
70 - ARMURERIE DES MILLE ETANGS - MELISEY	03.84.20.83.85
71 - ETS JAMES - AUTUN	03.85.52.29.86
71 - ERIC DIETSCHY - LE CREUSOT	03.85.55.26.40
73 - ARMURERIE GIROD - LA BATHIE	04.79.89.69.66
73 - G.P. SPORTS - RANDENS	04.79.36.24.16
74 - CHAPPAZ ARMURERIE - CHARVONNEX	04.50.60.30.23
74 - ETS GEX DUMEZ SA - SALLANCHES	04.50.58.05.50
74 - LE COLVERTHONNON LES BAINS	04.50.71.04.48
75 - ALEX SARL - PARIS	01.42.27.66.39
76 - ETS DUBUC ALAIN - EU	02.35.86.41.64
77 - ROYAL CHASSE - CHARENTRAY	01.60.01.61.50
77 - ARMURERIE DU CHATEAU - FONTAINEBLEAU	01.60.71.91.64
77 - ARO. MELUNAISE - MELUN	01.64.39.53.03
83 - LE PISTOLIER - LA GARDE	04.94.09.13.40
88 - SARL VITTEL CHASSE TIR - VITTEL	03.29.08.20.23
88 - MANGEL MICHEL - SAINT DIE	03.29.56.72.12
89 - LA BILLEBAUDE - AUXERRE	03.86.52.01.50
95 - LEBCEUF - PONTOISE	01.30.32.54.26

FRANKONIA IMPORTATEUR EXCLUSIF • TEL. 03 89 83 25 53